

## SOLIDARITÉS

### ACTION SOCIALE

#### Enfance et famille

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE  
ET DES DROITS DES FEMMES

### **Arrêté du 24 août 2016 relatif au modèle type de convention d'objectifs pris en application de l'article R.211-14 du code de l'action sociale et des familles (JORF n° 0207 du 6 septembre 2016)**

NOR : FDFA1623931A

La ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.211-10 et R.211-14,

Arrêtent:

**Art.1<sup>er</sup>.** – Les conventions d'objectifs conclues entre l'Union nationale des associations familiales et les unions départementales des associations familiales sont conformes au modèle type mentionné à l'article R.211-14 du code de l'action sociale et des familles annexé au présent arrêté.

Les conventions d'objectifs mentionnées au précédent alinéa satisfont aux règles suivantes:

- les actions conventionnelles appartiennent aux domaines d'action mentionnés à l'annexe 0 « Domaines d'actions » du modèle type de convention et sont définies selon les modèles décrits aux annexes I.I.I à I.IV.IV du modèle type de convention; les actions conventionnelles, qui ne sont pas définies par les annexes I.I.I à I.IV.IV, sont décrites selon le modèle décrit à l'annexe I.IV.V; les annexes sont exhaustives et limitatives; tout ajout ou retrait éventuel d'une action ne peut être opéré que par voie d'avenant à la convention;
- hors en 2016 l'action décrite à l'annexe I.I.VI du modèle type de convention, le nombre d'actions conventionnelles menées simultanément ne peut être supérieur à 4 et le nombre maximum d'actions conventionnelles menées sur la durée totale de la convention ne peut être supérieur à 5;
- les actions conventionnelles répondent à un besoin non pourvu ou insuffisamment pourvu sur le territoire ciblé et dont la pertinence doit être démontrée. Ainsi, les unions départementales des associations familiales s'appuient sur les besoins locaux identifiés à partir, par exemple, des schémas directeurs d'analyses des besoins sociaux quand ils existent, de diagnostics ou études réalisés par les unions départementales des associations familiales ou par d'autres acteurs locaux dont les conseils départementaux et les caisses d'allocations familiales;
- les unions départementales des associations familiales interviennent en subsidiarité des actions mises en œuvre par les associations adhérentes, et sont incitées à mener des actions en lien avec elles, voire en accompagnement et en soutien;
- les unions départementales des associations familiales recherchent des cofinancements pour le lancement ou le développement de leurs actions conventionnelles et sont tenues de rendre compte de leur démarche dans les évaluations annuelles;
- la convention comprend pendant toute sa durée, au moins une action conventionnelle choisie parmi les « actions d'accompagnement des parents et réseaux d'entraide entre familles » décrites aux annexes I.I.I à I.I.VI du modèle type de convention;
- les partenaires locaux concernés par les actions conventionnelles envisagées par les unions départementales des associations familiales, notamment les partenaires du schéma départemental des services aux familles, sont consultés par tout moyen sur ces projets d'action;
- les actions conventionnelles poursuivent un objectif de développement des compétences des salariés et des bénévoles impliqués dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions conventionnelles.

Le modèle type de la convention d'objectifs mentionné à l'alinéa 1<sup>er</sup> du présent article sera publié au *Bulletin officiel Santé – Protection sociale – Solidarité*, disponible sur le site internet du ministère en charge de la santé et des affaires sociales.

**Art. 2.** – L'arrêté du 22 mai 2013 relatif au modèle type de la convention d'objectifs pris en application de l'article R.211-14 du code de l'action sociale et des familles est abrogé.

**Art. 3.** – Le directeur général de la cohésion sociale et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 août 2016.

*La ministre des familles, de l'enfance  
et des droits des femmes,*  
Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de la cohésion sociale :  
*La cheffe de service adjointe,*  
C. TAGLIANA

*La ministre des affaires sociales  
et de la santé,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur de la sécurité sociale,*  
T. FATOME

ANNEXE MODÈLE TYPE DE CONVENTION PLURIANNUELLE  
D'OBJECTIFS UNAF/UDAF, 2016-2020

Vu les articles L.211-1 à L.211-14 et R.211-8 à R.211-16 du code de l'action sociale et des familles,  
Il est convenu ce qui suit:

Entre:

L'association dénommée Union nationale des associations familiales (UNAF), représentée par sa présidente,

Désignée sous le terme « l'UNAF », d'une part,

Et:

L'association dénommée Union départementale des associations familiales (UDAF) de ....., représentée par son président,

Désignée sous le terme « l'UDAF », d'autre part,

PRÉAMBULE

L'UNAF et les UDAF rappellent qu'elles ont pour missions générales de promouvoir, de défendre et de représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français; que pour remplir ces missions, elles sont habilitées à: donner leurs avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial; représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles; gérer des services d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge; exercer devant toutes les juridictions l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles. À ce titre, l'UNAF et les UDAF peuvent mener des missions d'observation des familles, notamment par le biais des observatoires des familles qui bénéficient d'un appui technique et d'expertise par la CNAF défini par convention entre la CNAF et l'UNAF.

Conformément à l'article L.211-10 du code de l'action sociale et des familles, les parties rappellent qu'en articulation avec ces missions générales, l'UNAF et les UDAF mènent des actions définies par voie conventionnelle entre d'une part, l'État et l'UNAF, d'autre part, l'UNAF et les UDAF. Ces actions, négociées entre l'UNAF et les UDAF et précisément définies par la présente convention et ses annexes, reflètent les priorités communes que se donnent les parties pour la période 2016-2020. La présente convention constitue donc un outil stratégique de mise en œuvre des priorités partagées par l'UNAF et l'UDAF.

L'UNAF et les UDAF reconnaissent que leur vocation à œuvrer au bénéfice de l'ensemble des familles, dans toute leur diversité, passe par le renforcement de leur contribution à la mise en œuvre d'actions familiales sur l'ensemble du territoire, et en particulier les territoires urbains ou ruraux fragilisés où les familles monoparentales et les familles nombreuses, en particulier, sont plus exposées que d'autres aux difficultés économiques et sociales. L'ensemble des actions de l'UDAF définies à la présente convention en tiennent compte lors de leur mise en œuvre.

Les parties s'accordent à constater que l'UNAF et les UDAF ont vocation à préparer l'avenir par le soutien aux parents, à renforcer les solidarités de proximité entre familles, bénévoles, et entre générations, à accompagner les familles qui apportent leur aide à un de leurs membres confronté aux conséquences du handicap ou du vieillissement. L'ensemble des actions de l'UDAF définies à la présente convention en tiennent compte lors de leur mise en œuvre.

Article 1<sup>er</sup>

**Objet de la convention d'objectifs UNAF-UDAF**

La présente convention vise à définir, en application de l'article R.211-14 du CASF:

- les actions conventionnelles mises en œuvre par l'UDAF;
- les moyens affectés à la réalisation de ces actions;
- les indicateurs et autres documents à partir desquels l'UNAF évaluera les actions mises en œuvre par l'UDAF.

Les actions conventionnelles mises en œuvre par l'UDAF répondent aux objectifs généraux définis dans la convention conclue en application de l'article L. 211-10 du code de l'action sociale et des familles par l'État et l'UNAF pour la période 2016-2020, à savoir :

- accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants ;
- renforcer les solidarités de proximité (entre familles, bénévoles, et entre générations) ;
- s'appuyer sur la dynamique locale des associations familiales et sur l'implication des bénévoles ;
- encourager l'émergence de projets innovants.

Les actions conventionnelles appartiennent aux domaines d'action mentionnés à l'annexe 0 « Domaines d'actions » du modèle type de convention.

#### Article 2

##### **Actions conduites par l'UDAF**

L'UDAF s'engage à conduire les actions suivantes décrites à l'annexe I :

DOMAINE d'action	NUMÉRO action	INTITULÉ DE L'ACTION	PÉRIODE DE MISE en œuvre

Chacune de ces actions est suivie sur l'ensemble de ses composantes telles que décrites dans la fiche-action qui lui est associée en annexe I.

#### Article 3

##### **Actions conduites par l'UNAF**

L'UNAF s'engage à accompagner l'UDAF dans la mise en œuvre de la convention d'objectifs (promotion des dispositifs, développement de partenariats nationaux, mobilisation du réseau, partage d'informations et de pratiques, recommandations...).

#### Article 4

##### **Montant alloué à l'UDAF**

Conformément au budget prévisionnel figurant en annexe no II de la présente convention, le montant prévisionnel pluriannuel des dotations affectées à l'UDAF, pour la durée d'exécution de la convention, est estimé à la somme de [écrire la somme en toutes lettres] euros ([chiffre] euros).

Pour l'année 2016, le montant est estimé à la somme de [écrire la somme en toutes lettres] euros ([chiffre] euros).

Pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, il est prévu que le montant annuel évolue dans les conditions définies à l'article L.551-1 du code de la sécurité sociale, sans préjudice des dispositions de l'article L.211-10 du code de l'action sociale et des familles.

#### Article 5

##### **Obligations comptables et financières**

L'UDAF s'engage à :

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à mettre en place un compte de résultat par action conventionnelle permettant

d'avoir un suivi du budget alloué par action et un compte de résultat agrégé permettant d'avoir une vision comptable d'ensemble des actions menées en application de la présente convention d'objectifs;

- fournir, conformément à l'article R 211-15 du CASF, avant le 30 avril de chaque année au président de l'UNAF, un dossier financier comprenant le compte de résultat, le bilan et les annexes au bilan de l'année précédente, ainsi que les budgets prévisionnels qui avaient été établis pour les actions financées par la convention, et les budgets réalisés de ces mêmes actions. Ces budgets prévisionnels et réalisés sont présentés sous la forme d'un compte rendu financier, tel que prévu par les articles 3 et 4 de l'arrêté du 24 mai 2005 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier, prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## Article 6

### Contrôle

L'UDAF s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'État et par l'UNAF de l'utilisation de la seconde part du fonds spécial, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile. Ces pièces justificatives comprennent les outils de suivi des actions, mentionnés article 7 de la présente convention.

L'UDAF s'engage à n'employer le budget dédié à une action prévue dans la convention que pour les buts pour lesquels il a été attribué. Chaque année, les écarts entre le budget et les réalisations par action sont tolérés dans la limite de 25 % du budget de l'action afférente, sans que le montant global alloué à l'UDAF puisse être supérieur à la dotation globale prévue au budget figurant en annexe II.

Au-delà de cette tolérance, la réorientation du budget pourra se traduire par un avenant à la convention. À défaut, l'article 8 de la présente convention vient à s'appliquer.

Il est rappelé que l'UDAF peut mener des actions conjointement avec d'autres associations servant les mêmes objectifs et apportant une contribution financière complémentaire.

L'UDAF s'engage :

- à ne pas reverser tout ou partie de ce budget à un tiers;
- à restituer à l'UNAF les crédits non utilisés au plus tard à l'issue de la présente convention.

## Article 7

### Suivi et évaluation

L'article R 211-14 du code de l'action sociale et des familles confie à l'UNAF une fonction de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre par les UDAF de leurs conventions d'objectifs.

L'UDAF s'engage à renseigner régulièrement l'outil de suivi des actions des UDAF, mis en place par l'UNAF prévu conformément à l'article 2.2 de la convention conclue État UNAF 2016-2020, en application de l'article L.211-10 du code de l'action sociale et des familles par l'État et l'UNAF pour la période 2016-2020. Cet outil de suivi couvre notamment l'ensemble des actions mentionnées à l'article 2 de la présente convention. Chacune de ces actions est suivie sur l'ensemble de ses composantes décrites dans la fiche-action qui lui est associée, et qui est annexée à la présente convention. L'UDAF s'engage à transmettre à l'UNAF ses explications quant aux écarts entre les résultats prévus dans les fiches-actions et les résultats obtenus.

L'UDAF est tenue de produire l'ensemble de ces informations à l'issue de chaque année suivant la mise en vigueur de la présente convention, et au plus tard au 30 avril de l'année suivante.

L'UNAF communique à l'UDAF les synthèses réalisées à partir du recueil d'informations provenant de l'ensemble des UDAF.

L'UDAF informe l'UNAF de toute difficulté ou retard dans l'exécution de la convention et facilite, à tout moment, le suivi par l'UNAF de la mise en œuvre de ses actions conventionnelles, notamment par l'accès à toute pièce ou complément d'information dont la production serait jugée utile.

L'UDAF prend part aux évaluations intermédiaire et finale, prévues à l'article 7 de la convention État-UNAF.

## Article 8

### **Sanctions**

Si, après échanges avec l'UDAF, sur la base d'entretiens et de présentation de justificatifs, l'UNAF constate qu'il y a inexécution, modification substantielle, ou retard significatif des conditions d'exécution par l'UDAF, dans le cas où ces situations n'auraient pas fait l'objet d'avenants, l'UNAF doit :

- diminuer ou reporter le montant du budget alloué ;
- exiger le reversement de tout ou partie des sommes versées dès qu'il apparaît que l'action à laquelle les sommes étaient dédiées ne pourra être mise en œuvre et en tout état de cause à l'issue de la présente convention.

L'UNAF informe sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception l'UDAF de ses décisions prises au titre du présent article.

## Article 9

### **Durée, renouvellement et dénonciation de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa date d'entrée en vigueur prévue à l'article 11.

La convention peut être dénoncée, par lettre recommandée avec accusé de réception, par chacune des parties en respectant un préavis de trois mois. La lettre devra énoncer les motifs de dénonciation.

## Article 10

### **Avenant de révision**

Les parties à la présente convention peuvent décider d'en modifier les dispositions d'un commun accord par avenant. Cette révision peut également résulter de l'évaluation intermédiaire mentionnée à l'article 7. L'avenant entre en vigueur à compter de la date de sa signature ou de la date convenue entre les parties.

## Article 11

### **Date d'entrée en vigueur**

La présente convention entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette convention est établie en deux exemplaires originaux.

## LISTE DES ANNEXES AU MODÈLE TYPE DE CONVENTION

Annexe 0: Domaines prioritaires d'action

Annexes I.I.I à I.IV.V: Modèles de fiche-action

- Annexes I.I.I à I.I.VI: Modèles de fiche-action du domaine I « ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET RÉSEAUX D'ENTRAIDE ENTRE FAMILLES »
- Annexe I.II: Modèle de fiche-action du domaine II « PARRAINAGE DE PROXIMITÉ »
- Annexe I.III: Modèle de fiche-action du domaine III « LIRE ET FAIRE LIRE »
- Annexes I.IV.I à I.IV.V: Modèles de fiche-action du domaine IV « INNOVATION ET INGÉNIERIE SOCIALE TERRITORIALE »

Annexe II: Budget prévisionnel total des actions et récapitulatif des budgets prévisionnels et ETP affectés par action

ANNEXE 0

DOMAINES PRIORITAIRES D'ACTIONS

DOMAINES/ACTIONS DES UDAF	ANNEXES DU MODÈLE type de convention
Domaine 1 ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET RÉSEAUX D'ENTRAIDE ENTRE FAMILLES	I.I
1.1 Usage responsable du numérique	I.I.I
1.2 Nouvelles médiations intrafamiliales	I.I.II
1.3 Promouvoir les réseaux d'entraide entre parents	I.I.III
1.4 Soutien à la parentalité à destination des « usagers » des services des UDAF	I.I.IV
1.5 Espaces-parents en milieu scolaire	I.I.V
1.6 Observatoire des familles, enquête sur les 6-12 ans - seulement en 2016	I.I.VI
Domaine 2 PARRAINAGE DE PROXIMITÉ	I.II
Domaine 3 LIRE ET FAIRE LIRE	I.III
Domaine 4 INNOVATION ET INGÉNIERIE SOCIALE TERRITORIALE	I.IV
4.1 Information et soutien au budget familial – Point Conseil Budget	I.IV.I
4.2 « Famille-Gouvernante »	I.IV.II
4.3 Information et soutien aux tuteurs familiaux	I.IV.III
4.4 Site d'information et de soutien aux aidants familiaux de type « Paroles de familles »	I.IV.IV
4.5 Autres actions	I.IV.V

## Domaine 1

### ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET RÉSEAUX D'ENTRAIDE ENTRE FAMILLES

Les actions d'aide à la parentalité éligibles à la présente convention ont pour but d'apporter une réponse adaptée et concrète aux besoins des parents. Elles s'adressent à l'ensemble des parents et participent de l'amélioration de la condition parentale.

Elles sont un facteur de cohésion sociale, en contribuant à créer du lien entre les personnes, tant dans leur dimension de parent que de citoyen.

#### Usage responsable du numérique

Il s'agit de favoriser l'implication des familles dans un usage responsable des technologies afin d'éviter de nouvelles inégalités culturelles et éducatives entre parents en capacité ou non d'accompagner leurs enfants dans leurs pratiques numériques. Pour ce faire, il s'agit de renforcer les compétences et les ressources des unions pour agir dans ce domaine et de proposer des outils d'éducation au numérique à destination des familles.

#### Développer la médiation familiale et de nouveaux types de médiations intrafamiliales

L'intérêt du réseau pour la médiation familiale s'inscrit dans une préoccupation plus générale de modes alternatifs de résolution des conflits, soucieux de préserver l'intérêt de l'enfant. L'UNAF souhaite faire de la convention un levier pour expérimenter et valoriser des formes innovantes de médiations familiales.

#### Promouvoir les réseaux d'entraide entre parents

Il s'agit d'encourager les parents à trouver collectivement les solutions à leurs difficultés, mais aussi de développer une réflexion et des actions plus globales, visant à l'amélioration de la condition parentale.

#### Promouvoir des actions dans le champ de la parentalité, auprès de personnes ou de familles que les UDAF accompagnent dans le cadre d'autres services

L'objectif est d'amener ces publics vers les dispositifs de soutien à la parentalité de droit commun et de leur proposer, le cas échéant, des solutions adaptées à leur situation. Ces actions qui apportent une plus-value qualitative « familiale », peuvent concerner tous les services des UDAF, en complétant utilement leur intervention de base.

#### Espaces parents en milieu scolaire

L'action vise à rapprocher les familles des établissements scolaires. Elle a pour objectif d'inciter les associations familiales et les UDAF à contribuer à l'animation de ces espaces. Elles pourront ainsi mettre à profit ce lieu pour toute action de soutien à la parentalité, notamment liée au suivi de la scolarité et à l'éducation des enfants au sens large.

#### Soutien à la parentalité des parents d'enfants de 6 à 12 ans

Une étude est conduite en 2016, dans le cadre de l'Observatoire des familles, pour analyser leurs besoins spécifiques.

## Domaine 2

### PARRAINAGE DE PROXIMITÉ

Le parrainage de proximité est l'expression d'une solidarité intergénérationnelle, qui prend la forme d'une relation qualitative privilégiée, entre un enfant « filleul » et un adulte « parrain-marraine » ou une famille.

Cette action basée sur l'entraide citoyenne et l'engagement bénévole, contribue au bien-être des enfants et à leur ouverture au monde.

L'objectif est de développer le parrainage de proximité, en mesurant ses effets, en le faisant mieux connaître notamment auprès du grand public, en soutenant l'action des associations.

Dans le cadre de cette convention, sont encouragés des parrainages innovants, en direction de publics rencontrant des difficultés spécifiques, et promouvoir une mixité sociale active et volontaire.

### **Domaine 3**

#### **LIRE ET FAIRE LIRE**

Lire et Faire Lire a pour but de développer le plaisir de lire des enfants et participe à la prévention de l'illettrisme.

Fondée sur la solidarité intergénérationnelle, basée sur l'implication des bénévoles de plus de 50 ans, cette action permet la transmission des valeurs, de la culture et une ouverture sur le monde entre différentes générations. Elle offre ainsi à des retraités, l'occasion de s'engager activement et utilement dans la cité, auprès des plus jeunes.

Il s'agit de poursuivre le développement de l'implication du réseau dans cette action, en lien avec l'Association Lire et Faire Lire nationale.

### **Domaine 4**

#### **INNOVATION ET INGÉNIERIE SOCIALE TERRITORIALE**

L'objectif est d'encourager l'émergence de projets innovants portés par les unions, en direction des familles et des personnes en situation de vulnérabilité, répondant à des besoins non couverts sur les territoires. Les actions peuvent être :

##### **L'information et le soutien au budget familial et les Points conseil budget**

L'État a initié la création d'un réseau de « Points conseil budget » (PCB), en commençant par une phase d'expérimentation en 2016, avant de prévoir une généralisation pour 2017. Il consiste à offrir un accompagnement budgétaire à un public très large, confronté à des difficultés financières. L'UNAF s'engage aux côtés de l'État, en encourageant ses unions à recourir à cette labellisation.

En dehors des territoires expérimentaux, elle accompagnera également le développement de services semblables par les UDAF, afin de contribuer à la structuration de ce réseau de prévention du surendettement des familles.

##### **Le dispositif « Famille-Gouvernante »**

Dans la continuité des précédentes conventions d'objectifs, il s'agit de poursuivre le développement et l'amélioration de ce dispositif innovant, né à l'initiative d'une UDAF. « Famille-Gouvernante » est, en effet, une réponse associative souple, concrète et immédiate, qui crée un environnement de vie à dimension familiale pour des personnes isolées, marginalisées, sans domicile, le plus souvent en situation de handicap psychique.

L'UNAF s'investit dans l'accompagnement des UDAF engagées dans ce dispositif. Fondé sur des valeurs de solidarité et d'entraide, ce dispositif trouve toute sa place dans la présente convention.

##### **L'information et le soutien aux tuteurs familiaux**

Environ 800 000 personnes bénéficient d'une mesure de protection en France dont la moitié est prise en charge dans le cadre familial. La loi de 2007 prévoit que la protection est « un devoir des familles et de la collectivité publique », et que les tuteurs familiaux peuvent bénéficier, à leur demande, d'information et de soutien.

L'UNAF s'est fortement impliquée dans la création de ce service aux familles dont l'un des membres est vulnérable. Au travers de la convention d'objectifs, l'UNAF encourage et accompagne les UDAF dans la mise en place de ce service qui ne connaît pas de financement public dédié. La présente convention permet aux UDAF de répondre à la demande des familles, dans les territoires où cette offre n'existe pas encore.

##### **L'information et le soutien aux aidants familiaux**

L'information des aidants familiaux passe notamment par le portail national d'information « pour-personnes-agees.gouv.fr ». Mais ce site dédié aux aidants de personnes âgées, ne couvre pas l'ensemble des besoins des proches de personnes handicapées ou malades. Par ailleurs, les familles sont en attente de sources d'informations locales complètes et concrètes.

Pour combler ces lacunes, des UDAF ont élaboré des sites du type « paroles de familles » développé par l'UDAF de Maine-et-Loire, ou similaires, qui apportent des informations de proximité sur l'ensemble des situations d'aidants et qui valorisent les initiatives locales existantes.

L'objectif de l'UNAF est d'accompagner le développement de telles initiatives, lorsqu'un besoin local de soutien aux aidants existe et que les réponses proposées ne suffisent pas.

**D'autres actions**

UDAF ...

## Domaine 1 : Actions d'accompagnement des parents et réseaux d'entraide entre familles

### Annexe I.I.I.A : Modèle de fiche action « Usage responsable du numérique »

Personne(s) référente(s) :

- Salarié : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)
- Bénévole : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)

Période d'exécution de la  
convention  
Période d'exécution de l'action

du 01/01/2016 au  
31/12/2020

du ..... au .....

#### 1 - Eligibilité de l'action

Le domaine 1 « Actions d'accompagnement des parents et réseaux d'entraide entre familles », doit être obligatoirement présent, durant toute la durée de la convention d'objectifs. Cela peut se traduire par la mise en œuvre d'une seule action ou de plusieurs actions sur la période conventionnelle.

#### 2 - Cadre national de l'action

L'objectif national de l'action est de favoriser l'implication des familles dans un usage responsable du numérique, en développant des actions d'éducation spécifiques à l'attention des parents, pour leur permettre d'accompagner leurs enfants. Pour ce faire, l'action s'appuiera sur l'UNAF et les UDAF.

Il s'agit aussi de favoriser le lien intergénérationnel, à l'appui de l'usage du numérique.

Lors du déploiement des actions d'éducation aux usages responsables du numérique, l'UDAF mobilise les associations familiales adhérentes pour être les relais de cette politique et met à leur disposition des outils simples d'usage, leur permettant de développer sur le territoire des actions en direction des parents.

#### 3 - Classification de l'action par mot clé

- Numérique
- Education
- Citoyenneté
- Parentalité

UDAF ...

- Usage responsable
- Intergénérationnel
- Action innovante
- Internet

## 4 - Objectifs de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.B de la convention type

## 5 - Pertinence de l'action (l'objectif est-il cohérent avec les besoins des familles/réseau ?)

A compléter en fonction des besoins et du contexte local

*Quelles sont les motivations de votre UDAF ?*

*Dans quelles conditions et circonstances avez-vous identifié le besoin ?*

*Quelles sont les attentes des populations ou du territoire concernés par le projet d'action (en interne, par les usagers...) ?*

*Cette action s'inscrit-elle dans une ou des politiques publiques, si oui la ou lesquelles ?*

## 6 - Description détaillée

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.B de la convention type

## 7 - Partenaires

Associatifs :

Institutionnels :

Autres :

## 8 - Territoire concerné par l'action

Selon le projet de l'UDAF : soit l'ensemble du département, soit un territoire défini

UDAF ...

## 9 – Public ciblé

A compléter selon le projet de l'UDAF

## 10 – Calendrier prévisionnel

Année de réalisation	Étapes de réalisation
2016	.
2017	.
2018	.
2019	.
2020	.

## 11 - Éléments identifiés pour l'évaluation de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.B de la convention type qui présente un socle obligatoire d'indicateurs, qui peut être complété

## 12 - Moyens de l'action

Moyens humains (bénévoles mobilisés, salariés (ETP et fonction) :

- .
- .
- .
- .

Moyens financiers (budget prévisionnel) :

- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :
- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?
- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.
- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action

UDAF ...

### BUDGET GLOBAL DE L'ACTION

CHARGES	Montant en euros					PRODUITS	Montant en euros				
	2016	2017	2018	2019	2020		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges directes</b>						<b>Ressources directes</b>					
<b>60 – Achats</b>						<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>					
Prestations de services						<b>74 - Subventions d'exploitation</b>					
Achats matières et fournitures						Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)					
Autres fournitures											
<b>61 - Services extérieurs</b>						Part 1 du fonds spécial					
Locations						Part 2 du fonds spécial					
Entretien et réparation						Région(s) :					
Assurance						Département(s) :					
Documentation											
<b>62 - Autres services extérieurs</b>						Commune(s) :					
Rémunérations intermédiaires et honoraires						Organismes sociaux (détailler) :					
Publicité, publication						Fonds européens					
Déplacements, missions						L'agence de services et de paiement (ex-Cnasea -emplois aidés)					
Services bancaires, autres						Autres établissements publics					
<b>63 - Impôts et taxes</b>						Aides privées					
Impôts et taxes sur rémunération						<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>					
Autres impôts et taxes						Dont cotisations, dons manuels ou legs					
<b>64 - Charges de personnel</b>						<b>76 - Produits financiers</b>					
Rémunération des personnels						<b>77 - produits exceptionnels</b>					
Charges sociales						<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>					
Autres charges de personnel											
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>											
<b>66 - Charges financières</b>											
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>											
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>											
<b>Charges indirectes</b>											
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>											
<b>Frais financiers</b>											
<b>Autres</b>											
<b>TOTAL DES CHARGES</b>						<b>TOTAL DES PRODUITS</b>					
						<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>						<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>					
Secours en nature						Bénévolat					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations						Prestations en nature					
Personnel bénévole						Dons en nature					
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>					
<b>Part de la part 2 du fonds spécial dans le total des produits : (montant demandé/total) x 100.</b>							%	%	%	%	%

**Informations sur le remplissage du tableau :**

**74 - Subventions d'exploitation :** L'attention de l'UDAF est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

**Contributions volontaires :** Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ANNEXE I.I.I.B

DESCRIPTIF TYPE DE L'ACTION « USAGE RESPONSABLE DU NUMÉRIQUE »

Niveau	Type d'actions	Objectif(s) poursuivi(s)	Descriptif / détail de l'action / commentaires
UDAF	1/ Etudier la faisabilité du projet d'action usage responsable du numérique	Identifier les besoins et les attentes sur le territoire Etudier l'opportunité de mettre en oeuvre le projet S'assurer des conditions de faisabilité locales	La mise en oeuvre d'actions en direction des familles pour un usage responsable du numérique nécessite la réalisation d'une étude d'opportunité préalable pour identifier la minima : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les actions existantes au niveau local</li> <li>- les attentes des familles notamment des parents (cycle de conférence, ateliers techniques, ateliers ludiques)</li> <li>- les lieux de réalisation des actions (espace parents, maison des familles ...)</li> <li>- les sources de financement</li> <li>- les partenaires potentiels (acteurs locaux, secteur associatif ...)</li> <li>- Implication pré existante ou potentielle des associations familiales sur cette thématique</li> </ul>
	2/ Déployer l'action usage responsable du numérique	Développer l'intervention des associations familiales et de l'UDAF sur cette thématique Développer des actions innovantes Favoriser la prise de conscience par les familles de la nécessité d'accompagner les enfants dans l'usage du numérique Mobiliser et impliquer les associations autour de cette thématique	Organiser des rencontres UDAF avec les parents sur les enjeux de parentalité autour de cette thématique (ex de formes d'actions sur l'usage responsable du numérique : cycles de conférences, ateliers techniques, organisation de temps parents/enfants...) Développer les interventions au sein d'institutions partenaires sur la thématique (Etablissements scolaires et professionnels, établissements petite enfance, maisons des familles, bibliothèques, ludothèques, centres sociaux...) Contribuer au groupe de travail national et à l'espace collaboratif du réseau UNAF-UDAF

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

Résultat(s) attendu(s)	Indicateur(s) de processus	Indicateur(s) de résultats	Indicateurs d'impacts	Méthodologie et données pour l'évaluation
Vérification de l'opportunité et de la faisabilité du projet sur le territoire concerné, pour que l'UDAF prenne une décision en connaissance de cause	Nombre et type d'actions menées pour réaliser l'étude de faisabilité (ex : réunions préparatoires, CR de réunion, rencontres partenariales, recherche de financement...)	Rapport de l'étude de faisabilité contenant des préconisations sur la faisabilité de l'action	Pas d'indicateur d'impact identifié	Tableau de bord pour le suivi de l'étude de faisabilité détaillant les actions mises en place pour organiser l'étude et pour la réaliser
Développement d'actions sur ce thème par les associations familiales et l'UDAF Implication des parents sur l'usage du numérique et des réseaux sociaux par leurs enfants	Nombre et type d'actions pour déployer le projet sur le terrain (ex : supports et actions de communication en direction des associations familiales, des parents et des partenaires, prise de contacts avec des parents, conception d'un programme de conférences, ...)	Nombre et type d'actions déployées par les associations familiales et l'UDAF Lieux de réalisations des actions Nombre et qualité des participants (parents, enfants...)	Impact des séances sur les connaissances des parents et leur implication dans la vie numérique de leurs enfants	L'UNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation

UDAF ...

## **Domaine 1 : Actions d'accompagnement des parents et réseaux d'entraide entre familles**

### **Annexe I.I.II.A : Modèle de fiche action « Nouvelles médiations intrafamiliales »**

Personne(s) référente(s) :

- Salarié : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)
- Bénévole : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)

**Période d'exécution de la  
convention**  
**Période d'exécution de l'action**

**du 01/01/2016 au  
31/12/2020**

**du ..... au .....**

#### **1 - Eligibilité de l'action**

Le domaine 1 « Actions d'accompagnement des parents et réseaux d'entraide entre familles », doit être obligatoirement présent, durant toute la durée de la convention d'objectifs. Cela peut se traduire par la mise en œuvre d'une seule action ou de plusieurs actions sur la période conventionnelle.

#### **2 - Cadre national de l'action**

Les services déployés au sein du réseau, accompagnent des personnes rencontrant de multiples difficultés, sans qu'ils puissent y apporter de réponse dans le cadre de leur accompagnement lorsqu'il s'agit de difficultés liées à des conflits au sein de la famille.

Il apparaît, par ailleurs, d'une part que ces personnes ou familles sont exclues de fait des dispositifs de droit commun et que d'autre part, de nombreuses UDAF ont connaissance d'actions de médiation qui pourraient leur être utiles.

Ces actions qui apportent une plus-value qualitative « familiale », peuvent concerner tous les services des UDAF, notamment ceux qui réalisent des diagnostics budgétaires des familles, en complétant utilement leur intervention de base.

L'UNAF souhaite promouvoir la médiation familiale et développer ce dispositif (alternatif au règlement des conflits) sur tout le territoire et encourager des formes innovantes de médiations intra familiales, à l'appui du réseau des Unions et des associations familiales.

UDAF ...

### 3 - Classification de l'action par mot clé

- Médiation
- Conflit
- Séparation
- Rupture

### 4 - Objectifs de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.II.B de la convention type

### 5 - Pertinence de l'action (l'objectif est-il cohérent avec les besoins des familles/réseau ?)

A compléter en fonction des besoins et du contexte local

*Quelles sont les motivations de votre UDAF ?*

*Dans quelles conditions et circonstances avez-vous identifié le besoin ?*

*Quelles sont les attentes des populations ou du territoire concernés par le projet d'action (en interne, par les usagers...) ?*

*Cette action s'inscrit-elle dans une ou des politiques publiques, si oui la ou lesquelles ?*

### 6 - Description détaillée

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.II.B de la convention type

### 7 - Partenaires

Associatifs : associations de médiation familiale...

Institutionnels : CAF...

Autres :

### 8 - Territoire concerné par l'action

Selon le projet de l'UDAF : soit l'ensemble du département, soit un territoire défini

UDAF ...

## 9 - Public ciblé

A compléter selon le projet de l'UDAF

## 10 - Calendrier prévisionnel

<i>Année de réalisation</i>	<i>Étapes de réalisation</i>
2016	<ul style="list-style-type: none"><li>.</li><li>.</li></ul>
2017	<ul style="list-style-type: none"><li>.</li><li>.</li></ul>
2018	<ul style="list-style-type: none"><li>.</li><li>.</li></ul>
2019	<ul style="list-style-type: none"><li>.</li><li>.</li></ul>
2020	<ul style="list-style-type: none"><li>.</li><li>.</li></ul>

## 11 - Éléments identifiés pour l'évaluation de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.II.B de la convention type qui présente un socle obligatoire d'indicateurs, qui peut être complété

## 12 - Moyens de l'action

Moyens humains (*bénévoles mobilisés, salariés (ETP et fonction)*) :

- .
- .
- .
- .

Moyens financiers (*budget prévisionnel*) :

- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :
- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?
- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.
- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action

UDAF ...

### BUDGET GLOBAL DE L'ACTION

CHARGES	Montant en euros					PRODUITS	Montant en euros				
	2016	2017	2018	2019	2020		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges directes</b>						<b>Ressources directes</b>					
<b>60 – Achats</b>						<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>					
Prestations de services						<b>74 - Subventions d'exploitation</b>					
Achats matières et fournitures						Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)					
Autres fournitures						Part 1 du fonds spécial					
<b>61 - Services extérieurs</b>						Part 2 du fonds spécial					
Locations						Région(s) :					
Entretien et réparation						Département(s) :					
Assurance						Commune(s) :					
Documentation						Organismes sociaux (détailler) :					
<b>62 - Autres services extérieurs</b>						Fonds européens					
Rémunérations intermédiaires et honoraires						L'agence de services et de paiement (ex-Cnasea -emplois aidés)					
Publicité, publication						Autres établissements publics					
Déplacements, missions						Aides privées					
Services bancaires, autres						<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>					
<b>63 - Impôts et taxes</b>						Dont cotisations, dons manuels ou legs					
Impôts et taxes sur rémunération						<b>76 - Produits financiers</b>					
Autres impôts et taxes						<b>77 - produits exceptionnels</b>					
<b>64 - Charges de personnel</b>						<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>					
Rémunération des personnels											
Charges sociales											
Autres charges de personnel											
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>											
<b>66 - Charges financières</b>											
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>											
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>											
<b>Charges indirectes</b>											
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>											
<b>Frais financiers</b>											
<b>Autres</b>											
<b>TOTAL DES CHARGES</b>						<b>TOTAL DES PRODUITS</b>					
						<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>						<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>					
Secours en nature						Bénévolat					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations						Prestations en nature					
Personnel bénévole						Dons en nature					
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>					
<b>Part de la part 2 du fonds spécial dans le total des produits : (montant demandé/total) x 100.</b>							%	%	%	%	%

**Informations sur le remplissage du tableau :**

**74 - Subventions d'exploitation :** L'attention de l'UDAF est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

**Contributions volontaires :** Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ANNEXE I.I.II.B

DESCRIPTIF TYPE DE L'ACTION « NOUVELLES MÉDIATIONS INTRAFAMILIALES »

Niveau	Type d'actions	Objectif(s) poursuivi(s)	Descriptif / détail de l'action / commentaires	Résultat(s) attendu(s)
UDAF	1/ Etudier la faisabilité du projet de médiations intra familiales	<p>Identifier les besoins et les attentes sur le territoire</p> <p>Etudier l'opportunité de mettre en oeuvre le projet</p> <p>S'assurer des conditions de faisabilité locales</p>	<p>Mettre en place un groupe de pilotage administrateurs - salariés de l'UDAF, associant des "usagers"</p> <p>L'étude de faisabilité préalable au montage du projet identifiera les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les orientations des politiques locales</li> <li>- Le public et ses besoins, selon les secteurs géographiques et populations concernées</li> <li>- Les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers), les ressources identifiées et les conditions d'équilibre économiques</li> <li>- La complémentarité entre l'action envisagée et ce qui existe sur le territoire, notamment la mise en oeuvre par des associations familiales</li> <li>- les partenaires locaux</li> <li>- les modalités d'action adaptées</li> </ul> <p>Identifier le niveau d'implication de l'UDAF (aide à une association adhérente, création d'un service de l'UDAF, ou création d'une association ad hoc ...)</p>	<p>Vérification de l'opportunité et de la faisabilité du projet sur le territoire concerné, pour que l'UDAF prenne une décision en connaissance de cause</p>
	2/ Déployer les médiations intra familiales	<p>Favoriser le maintien des liens familiaux et la résolution des conflits, en renforçant le pouvoir d'agir des personnes et le cas échéant, dans le respect de l'intérêt de l'enfant</p>	<p>L'UDAF peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit aider une association adhérente à mettre en place l'action (pas sous la forme d'aide financière mais d'un accompagnement pour l'aide au démarrage, à l'étude de faisabilité et d'opportunité, à la prospection ...)</li> <li>- soit porter directement l'action</li> </ul> <p>Dans tous les cas, elle doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier un chef de projet et créer une instance de pilotage avec des bénévoles et salariés ...</li> <li>- Rédiger le projet, les conventions de partenariats, les outils de communication sur l'action (ex : flyers, plaquettes d'info, vidéo, ...)</li> <li>- Rechercher des locaux</li> <li>- Rechercher des partenaires</li> <li>...</li> </ul>	<p>Développement d'une offre de médiations répondant à des besoins spécifiques et non couverts sur le territoire</p>

Indicateur(s) de processus	Indicateur(s) de résultats	Indicateurs d'impacts	Méthodologie et données pour l'évaluation
<p>Nombre et types d'actions menées pour réaliser l'étude de faisabilité (ex: réunions préparatoires, étude de besoins, comptes rendus de réunions, rencontres partenariales, recherches de financement,...)</p>	<p>Rapport de l'étude de faisabilité contenant des préconisations sur la faisabilité de l'action</p>	<p>Dans la mesure où l'action est une étude de faisabilité, il n'y a pas d'indicateur d'impact identifié.</p>	<p>Tableau de bord pour le suivi de l'étude de faisabilité détaillant les actions mises en place pour organiser l'étude et pour la réaliser</p>
<p>Nombre et type d'actions pour déployer le projet sur le terrain (ex: actions de communication, identification de financement, rencontres avec les partenaires, supports et actions de communication en direction des familles,...)</p>	<p>.. Nombre et type d'actions de médiations intra familiale développées</p>	<p>Satisfaction des parents Satisfaction des associations accompagnées par l'UDAF dans le montage du projet Mobilisation des autres associations familiales locales</p>	<p>L'UNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation</p>

UDAF ...

## **Domaine 1 : Actions d'accompagnement des parents et réseaux d'entraide entre familles**

### **Annexe I.I.III.A : Modèle de fiche action « Promouvoir les réseaux d'entraide entre parents »**

Personne(s) référente(s) :

- Salarié : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)
- Bénévole : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)

**Période d'exécution de la  
convention**  
**Période d'exécution de l'action**

<b>du 01/01/2016 au 31/12/2020</b>
<b>du ..... au .....</b>

## **1 - Eligibilité de l'action**

Le domaine 1 « Actions d'accompagnement des parents et réseaux d'entraide entre familles », doit être obligatoirement présent, durant toute la durée de la convention d'objectifs. Cela peut se traduire par la mise en œuvre d'une seule action ou de plusieurs actions sur la période conventionnelle.

## **2 - Cadre national de l'action**

Les associations familiales et l'UNAF ont joué un rôle historique dans le développement des actions familiales d'entraide depuis 1945.

L'UNAF et les UDAF sont particulièrement légitimes à développer aujourd'hui, toute forme d'action parentale basée sur une logique d'entraide, participant à une dynamique citoyenne active et solidaire, et aux politiques de prévention auxquelles les UDAF et l'UNAF sont particulièrement attachées.

Compte tenu d'une part, de la nécessité de contenir les dépenses publiques et d'autre part, des difficultés d'accès des parents aux dispositifs institutionnels de droit commun, il paraît opportun pour l'UNAF et les UDAF d'encourager l'entraide et la mise en réseau des familles.

Cette logique d'aide mutuelle entre parents doit contribuer à améliorer le pouvoir d'agir des personnes et à raffermir les liens et les solidarités de proximité.

UDAF ...

En ce sens, l'action « Promouvoir les réseaux d'entraide entre parents » revêt une dimension politique indéniable cherchant l'effectivité des droits et la participation de tous au projet démocratique.

Les objectifs sont les suivants :

- Soutenir le développement des actions sur le terrain, en créant un espace de dialogue UNAF-UDAF, entre UDAF et entre l'UDAF et les associations familiales adhérentes pour suivre la mise en place de ce type d'action
- Créer une synergie entre bénévoles et salariés au niveau de l'UDAF, autour d'une réflexion commune, à partir des actions d'entraide et d'échanges entre pairs, pour porter des principes et des valeurs partagés par le réseau, au niveau national
- Articuler la dynamique de notre réseau avec les autres initiatives nationales fondées sur cette logique d'entraide (exemple : les "Maisons des familles" ou tout autre dispositif de nature semblable, le futur réseau « Parents solo et compagnie », etc.)
- Promouvoir les actions d'entraide entre parents dans la dynamique de mise en œuvre des schémas départementaux des services aux familles

### 3 - Classification de l'action par mot clé

- Entraide
- Solidarité
- Développement social local
- Parentalité
- Citoyenneté
- Empowerment

### 4 - Objectifs de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.III.B de la convention type

### 5 - Pertinence de l'action (l'objectif est-il cohérent avec les besoins des familles/réseau ?)

A compléter en fonction des besoins et du contexte local

*Quelles sont les motivations de votre UDAF ?*

*Dans quelles conditions et circonstances avez-vous identifié le besoin ?*

*Quelles sont les attentes des populations ou du territoire concernés par le projet d'action (en interne, par les usagers...) ?*

*Cette action s'inscrit-elle dans une ou des politiques publiques, si oui la ou lesquelles ?*

UDAF ...

## 6 - Description détaillée

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.III.B de la convention type

## 7 - Partenaires

Associatifs : associations impliquées dans le réseau parents solos et compagnie...

Institutionnels : CAF, MSA ...

Autres :

## 8 - Territoire concerné par l'action

Selon le projet de l'UDAF : soit l'ensemble du département, soit un territoire défini

## 9 - Public ciblé

A compléter selon le projet de l'UDAF

## 10 - Calendrier prévisionnel

<i>Année de réalisation</i>	<i>Etapas de réalisation</i>
2016	.
2017	.
2018	.
2019	.
2020	.

UDAF ...

## 11 - Éléments identifiés pour l'évaluation de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.III.B de la convention type qui présente un socle obligatoire d'indicateurs, qui peut être complété

## 12 - Moyens de l'action

Moyens humains (*bénévoles mobilisés, salariés (ETP et fonction)*) :

- .
- .
- .
- .

Moyens financiers (*budget prévisionnel*) :

- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :
- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?
- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.
- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action



ANNEXE I.I.III.B

DESCRIPTIF TYPE DE L'ACTION « PROMOUVOIR LES RÉSEAUX D'ENTRAIDE ENTRE PARENTS »

Niveau	Type d'actions	Objectif(s) poursuivi(s)	Descriptif / détail de l'action / commentaires	Résultat(s) attendu(s)
UDAF	1/ Etudier la faisabilité du projet Réseaux d'entraide	<p>Identifier les besoins et les attentes sur le territoire</p> <p>Etudier l'opportunité de mettre en oeuvre le projet</p> <p>S'assurer des conditions de faisabilité locales</p>	<p>Mettre en place un groupe de pilotage administrateurs - salariés de l'UDAF, associant des "usagers"</p> <p>L'étude de faisabilité préalable au montage du projet identifiera les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les orientations des politiques locales</li> <li>- Le public et ses besoins, selon les secteurs géographiques et populations concernées</li> <li>- Les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers), les ressources identifiées et les conditions d'équilibre économiques</li> <li>- La complémentarité entre l'action envisagée et ce qui existe sur le territoire, notamment la mise en oeuvre par des associations familiales</li> <li>- les partenaires locaux</li> <li>- les modalités d'action adaptées</li> </ul> <p>Identifier le niveau d'implication de l'UDAF (création d'un service, d'une association ad hoc ou aide à une association déjà existante ...)</p>	<p>Vérification de l'opportunité et de la faisabilité du projet sur le territoire concerné, pour que l'UDAF prenne une décision en connaissance de cause</p>
	2/ Déployer les réseaux d'entraide	<p>Favoriser l'entraide entre parents à l'échelle d'un territoire de proximité des familles, dans une logique citoyenne et en renforçant leur pouvoir d'agir "d'empowerment"</p>	<p>L'UDAF peut agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Soit en portant directement l'action</li> <li>. Soit en créant une association dédiée</li> <li>. Soit en aidant une association pré existante à mettre en place l'action (pas sous la forme d'aide financière mais d'un accompagnement pour l'aide au démarrage, prospection,...)</li> </ul> <p>Dans tous les cas, l'UDAF doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Identifier un chef de projet et créer une instance de pilotage avec des bénévoles et salariés ...</li> <li>. Rédiger le projet, les conventions de partenariats, les outils de communication sur l'action (ex : flyers, plaquettes d'info, vidéo, ...)</li> <li>. Rechercher des locaux</li> <li>. Rechercher des partenaires</li> </ul> <p>Si constitution d'une association dédiée : élaborer les statuts...</p> <p>Quelle que soit la modalité, les parents doivent être directement associés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Faire que les parents d'un quartier, commune rurale...soient en position de s'entraider, autour des questions de parentalité.</li> <li>. Favoriser la capacité des parents</li> <li>. Permettre la réciprocité entre parents : à la fois en position "d'aïdés et d'aïdants"</li> <li>. Encourager la co-organisation et la co-gestion des projets et activités pensés par les parents et pour les parents</li> </ul>	<p>Création de réseaux de familles, organisés ou non sous forme d'association</p>

Indicateur(s) de processus	Indicateur(s) de résultats	Indicateurs d'impacts	Méthodologie et données pour l'évaluation
<p>Nombre et types d'actions menées pour réaliser l'étude de faisabilité (ex: réunions préparatoires; étude de besoins; comptes rendus de réunions; rencontres partenariales; recherches de financement,...)</p>	<p>Rapport de l'étude de faisabilité contenant des préconisations sur la faisabilité de l'action</p>	<p>Dans la mesure où l'action est une étude de faisabilité, il n'y a pas d'indicateur d'impact identifié.</p>	<p>Tableau de bord pour le suivi de l'étude de faisabilité détaillant les actions mises en place pour organiser l'étude et pour la réaliser</p>
<p>. Nombre et type d'actions pour déployer l'action sur le terrain (ex: actions de communication, identification de financement, rencontres avec les partenaires, supports et actions de communications en direction des familles,...)</p>	<p>. Nombre et type de réseaux d'entraide créés</p>	<p>. Implication personnelle et collective des parents . Satisfaction des parents . Mobilisation des bénévoles et salariés des UDAF ou autres associations familiales locales, voire des familles mobilisées</p>	<p>L'UNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation</p>

UDAF ...

## **Domaine 1 : Actions d'accompagnement des parents et réseaux d'entraide entre familles**

### **Annexe I.I.IV.A : Modèle de fiche action « Soutien à la parentalité à destination des « usagers » des services des UDAF »**

Personne(s) référente(s) :

- Salarié : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)
- Bénévole : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)

Période d'exécution de la  
convention  
Période d'exécution de l'action

du 01/01/2016 au  
31/12/2020

du ..... au .....

## **1 - Eligibilité de l'action**

Le domaine 1 « Actions d'accompagnement des parents et réseaux d'entraide entre familles », doit être obligatoirement présent, durant toute la durée de la convention d'objectifs. Cela peut se traduire par la mise en œuvre d'une seule action ou de plusieurs actions sur la période conventionnelle.

## **2 - Cadre national de l'action**

Les services déployés au sein du réseau, accompagnent des personnes rencontrant de multiples difficultés dans leur parentalité, sans qu'ils puissent y apporter de réponse dans le cadre de leur accompagnement.

Il apparaît, par ailleurs, d'une part que ces personnes vulnérables sont exclues de fait des dispositifs de droit commun et que d'autre part de nombreuses UDAF ont connaissance d'actions de parentalité qui pourraient leur être utiles.

Ces actions qui apportent une plus-value qualitative « familiale », peuvent concerner tous les services des UDAF, notamment ceux qui réalisent des diagnostics budgétaires des familles, en complétant utilement leur intervention de base.

L'objectif de l'action est de développer des initiatives auprès de personnes et de familles susceptibles de rencontrer des difficultés liées à la parentalité. L'UDAF pourra aussi mieux

UDAF ...

orienter les personnes et les familles vers les dispositifs de soutien à la parentalité de droit commun pouvant répondre à leurs besoins.

Il peut aussi s'agir d'adapter une offre spécifique, en fonction des caractéristiques des personnes concernées (altération des facultés, mobilité restreinte, isolement social et géographique ...).

Cette action peut être aussi le support d'actions collectives de participation des usagers, dans le cadre des dispositions légales prévues par la loi du 2 janvier 2002. Ainsi par exemple, des groupes de parole de personnes usagers des services de l'UDAF, pourront être organisés autour des questions liées à leur parentalité. Ex : groupe d'échanges pour les personnes protégées qui leur permettent d'exprimer les difficultés rencontrées dans leur fonctions parentales, les questions liées ou non à la mesure de protection.

### 3 - Classification de l'action par mot clé

- Parentalité
- REAAP
- Usagers des services

### 4 - Objectifs de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.IV.B de la convention type

### 5 - Pertinence de l'action (l'objectif est-il cohérent avec les besoins des familles/réseau ?)

A compléter en fonction des besoins et du contexte local

*Quelles sont les motivations de votre UDAF ?*

*Dans quelles conditions et circonstances avez-vous identifié le besoin ?*

*Quelles sont les attentes des populations ou du territoire concernés par le projet d'action (en interne, par les usagers...) ?*

*Cette action s'inscrit-elle dans une ou des politiques publiques, si oui la ou lesquelles ?*

### 6 - Description détaillée

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.IV.B de la convention type

UDAF

## 7 - Partenaires

Associatifs : associations de soutien à la parentalité...

Institutionnels : CAF...

Autres :

## 8 - Territoire concerné par l'action

Selon le projet de l'UDAF : soit l'ensemble du département, soit un territoire défini

## 9 - Public ciblé

A compléter selon le projet de l'UDAF

## 10 - Calendrier prévisionnel

<i>Année de réalisation</i>	<i>Étapes de réalisation</i>
2016	. .
2017	. .
2018	. .
2019	. .
2020	. .

## 11 - Éléments identifiés pour l'évaluation de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.IV.B de la convention type qui présente un socle obligatoire d'indicateurs, qui peut être complété

UDAF

## 12 - Moyens de l'action

Moyens humains (*bénévoles mobilisés, salariés (ETP et fonction)*) :

- .
- .
- .
- .

Moyens financiers (*budget prévisionnel*) :

- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :
- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?
- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.
- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action

UDAF

**BUDGET GLOBAL DE L'ACTION**

CHARGES	Montant en euros					PRODUITS	Montant en euros				
	2016	2017	2018	2019	2020		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges directes</b>						<b>Ressources directes</b>					
<b>60 – Achats</b>						<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>					
Prestations de services						<b>74 - Subventions d'exploitation</b>					
Achats matières et fournitures						Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)					
Autres fournitures						Part 1 du fonds spécial					
<b>61 - Services extérieurs</b>						Part 2 du fonds spécial					
Locations						Région(s) :					
Entretien et réparation						Département(s) :					
Assurance						Commune(s) :					
Documentation						Organismes sociaux (détailler) :					
<b>62 - Autres services extérieurs</b>						Fonds européens					
Rémunérations intermédiaires et honoraires						L'agence de services et de paiement (ex-Cnasea -emplois aidés)					
Publicité, publication						Autres établissements publics					
Déplacements, missions						Aides privées					
Services bancaires, autres						<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>					
<b>63 - Impôts et taxes</b>						Dont cotisations, dons manuels ou legs					
Impôts et taxes sur rémunération						<b>76 - Produits financiers</b>					
Autres impôts et taxes						<b>77 - produits exceptionnels</b>					
<b>64 - Charges de personnel</b>						<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>					
Rémunération des personnels											
Charges sociales											
Autres charges de personnel											
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>											
<b>66 - Charges financières</b>											
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>											
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>											
<b>Charges indirectes</b>											
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>											
<b>Frais financiers</b>											
<b>Autres</b>											
<b>TOTAL DES CHARGES</b>						<b>TOTAL DES PRODUITS</b>					
						<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>						<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>					
Secours en nature						Bénévolat					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations						Prestations en nature					
Personnel bénévole						Dons en nature					
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>					
<b>Part de la part 2 du fonds spécial dans le total des produits : (montant demandé/total) x 100.</b>							%	%	%	%	%

**Informations sur le remplissage du tableau :**

**74 - Subventions d'exploitation :** L'attention de l'UDAF est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

**Contributions volontaires :** Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ANNEXE I.I.IV.B

DESCRIPTIF TYPE DE L'ACTION « SOUTIEN À LA PARENTALITÉ À DESTINATION DES "USAGERS" DES SERVICES DES UDAF »

Niveau	Type d'actions	Objectif(s) poursuivi(s)	Descriptif/détail de l'action / commentaires
UDAF	<p>1/ Etudier la faisabilité du projet de soutien à la parentalité à destination des usagers des services des UDAF</p>	<p>Identifier les besoins et les attentes sur le territoire                      Etudier l'opportunité de mettre en oeuvre le projet                      S'assurer des conditions de faisabilité locales</p>	<p>Mettre en place un groupe de pilotage administrateurs - salariés de l'UDAF, associant des "usagers"                      L'étude de faisabilité préalable au montage du projet identifiera les points suivants :                      - les orientations des politiques locales                      - Le public et ses besoins, selon les secteurs géographiques et populations concernées                      - Les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers), les ressources identifiées et les conditions d'équilibre économiques                      - La complémentarité entre l'action envisagée et ce qui existe sur le territoire, notamment la mise en oeuvre par des associations familiales                      - les partenaires locaux                      - les modalités d'action adaptées                      La formalisation du projet devra s'intégrer dans le ou les projets de services auprès desquels elle interviendra et prévoira les modalités d'action (humains, matériels et financiers)</p>
	<p>2/ Déployer le soutien à la parentalité à destination des usagers des services des UDAF</p>	<p>Favoriser l'information et l'accompagnement des "usagers" des services de l'UDAF concernant les dispositifs de soutien à la parentalité en fonction de leurs besoins</p>	<p><b>Différentes déclinaisons possibles :</b>                      - Mettre en place de formations à destination des salariés des UDAF sur l'accompagnement à la parentalité incluant la connaissance des ressources sur le territoire                      - Identifier et former un référent "parentalité" parmi les salariés susceptibles d'intervenir auprès des familles accompagnées                      - Organiser des groupes de parole/conférences auprès des parents accompagnés par l'UDAF dans les différents services concernés                      - Faire du lien entre les services et favoriser la complémentarité et les échanges entre leurs équipes respectives (ex : travail du service PIM avec le service de médiation familiale...)                      - Toutes autres modalités d'actions</p>

Résultat(s) attendu(s)	Indicateur(s) de processus	Indicateur(s) de résultats	Indicateurs d'impacts	Méthodologie et données pour l'évaluation
Vérification de l'opportunité et de la faisabilité du projet sur le territoire concerné, pour que l'UDAF prenne une décision en connaissance de cause	Nombre et type d'actions menées pour réaliser l'étude de faisabilité (ex : réunions préparatoires, supports et actions de communication, réunions de travail, rencontres partenariales, recherche de financements...)	Rapport de l'étude de faisabilité contenant des préconisations sur la faisabilité de l'action	Dans la mesure où l'action est une étude de faisabilité, il n'y a pas d'indicateur d'impact identifié.	Tableau de bord pour le suivi de l'étude de faisabilité détaillant les actions mises en place pour organiser l'étude et pour la réaliser
Des usagers des services des UDAF bénéficient d'un accompagnement à la parentalité si besoin	Nombre et type d'actions menées pour déployer l'action sur le terrain (ex : supports et actions de communication, formation du personnel, réunions de travail, rencontres partenariales,...)	Nombre et type d'actions mises en place à destination des usagers des services des UDAF sur la parentalité Nombre de bénéficiaires ayant suivi un groupe de parole, une conférence (organisé par l'UDAF ou organisé ailleurs)	Satisfaction des usagers de l'UDAF concernés Avis des professionnels sur le déroulement et les effets de l'action	L'UNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation

UDAF ...

## **Domaine 1 : Actions d'accompagnement des parents et réseaux d'entraide entre familles**

### **Annexe I.I.V.A : Modèle de fiche action « Espaces parents en milieu scolaire (EPMS) »**

Personne(s) référente(s) :

- Salarié : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)
- Bénévole : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)

**Période d'exécution de la  
convention**  
**Période d'exécution de l'action**

<b>du 01/01/2016 au 31/12/2020</b>
<b>du ..... au .....</b>

## **1 - Eligibilité de l'action**

Le domaine 1 « Actions d'accompagnement des parents et réseaux d'entraide entre familles », doit être obligatoirement présent, durant toute la durée de la convention d'objectifs. Cela peut se traduire par la mise en œuvre d'une seule action ou de plusieurs actions sur la période conventionnelle.

## **2 – Cadre national de l'action**

Le besoin de rapprochement des familles de l'École a été identifié par tous les partenaires de la coéducation lors des groupes de travail de la Refondation de l'École. A l'appui des études qualitatives auprès des familles, ainsi que dans l'enquête sur les rythmes scolaires (en 2015) il est constaté une méfiance réciproque et un manque de communication entre les établissements et les parents. Les UDAF impliquées dans les Ecoles font état d'une dégradation des relations parents – école ainsi que de l'éloignement de certaines familles.

Les études qualitatives de l'UNAF font état d'une attente de davantage de relations avec les enseignants et non uniquement « lorsque tout va mal » pour l'enfant. Elles montrent aussi que les associations familiales et les UDAF sont perçues par les familles comme légitimes pour remplir ce rôle au côté des associations de parents d'élèves. Certaines associations familiales ont déjà créé des espaces pour les parents dans les écoles avant même la loi de Refondation de l'école comme par exemple l'AGF 67 à Sélestat qui a créé dans les écoles l'espace « café école » pour les écoles maternelles et primaires de la ville depuis 2010.

UDAF ...

L'article 65 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (article L. 521-4 modifié du code de l'éducation) a prévu, dans tous les établissements d'enseignement, un espace à l'usage des parents et de leurs délégués, appelé « espace-parents ».

L'objectif de l'action est de devenir l'un des acteurs de l'animation de ces « espaces parents », pour des actions auprès des parents, liées :

- soit à la scolarité directement (connaissance du fonctionnement de l'Établissement, des filières pour l'orientation ...),
- soit à l'éducation des enfants au sens large (actions de soutien à la parentalité)<sup>1</sup>

L'action de participation à l'animation des « espaces parents » se fera soit directement, soit via les associations familiales, auquel cas l'UDAF aura une mission de coordination et de « centre ressources ».

L'objectif est aussi de permettre aux UDAF et aux associations familiales d'établir un lien plus étroit avec les établissements scolaires et l'Éducation nationale, au service des familles et de se positionner comme acteur de rapprochement des parents et de l'école.

### 3 - Classification de l'action par mot clé

- Etablissements scolaires et professionnels
- Relations familles-écoles

### 4 - Objectifs de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.V.B de la convention type

### 5 - Pertinence de l'action (l'objectif est-il cohérent avec les besoins des familles/réseau)

A compléter en fonction des besoins et du contexte local

*Quelles sont les motivations de votre UDAF ?*

*Dans quelles conditions et circonstances avez-vous identifié le besoin ?*

<sup>1</sup> Sur le site de l'Éducation nationale figure : « l'espace parent peut aussi servir à monter des projets et des actions collectives en lien avec le projet d'école et d'établissement. Les problématiques abordées lors des rencontres sont notamment : le décrochage scolaire, l'alimentation, le numérique et les usages de l'Internet ... »

UDAF ...

*Quelles sont les attentes des populations ou du territoire concernés par le projet d'action (en interne, par les usagers...)?*

*Cette action s'inscrit-elle dans une ou des politiques publiques, si oui la ou lesquelles ?*

## 6 - Description détaillée

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.V.B de la convention type

## 7 - Partenaires

Associatifs : Associations de parents d'élèves, centres sociaux ...

Institutionnels : Etablissements scolaires, DASEN, IA, collectivités locales (commune, département, région) ...

Autres :

A compléter par l'UDAF

## 8 - Territoire concerné par l'action

Selon le projet de l'UDAF : soit l'ensemble du département, soit un territoire défini

## 9 - Public ciblé

Les familles avec enfants scolarisés de la maternelle au baccalauréat, ou autre diplôme de fin de second cycle du secondaire (BEP, CAP).

A compléter selon le projet de l'UDAF

UDAF ...

## 10 - Calendrier prévisionnel

<i>Année de réalisation</i>	<i>Étapes de réalisation</i>
2016	.
2017	.
2018	.
2019	.
2020	.

## 11 - Éléments identifiés pour l'évaluation de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.V.B de la convention type qui présente un socle obligatoire d'indicateurs, qui peut être complété

## 12 - Moyens de l'action

Moyens humains (*bénévoles mobilisés, salariés (ETP et fonction)*) :

- .
- .
- .
- .

Moyens financiers (*budget prévisionnel*) :

- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :
- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?
- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.
- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action

UDAF ...

**BUDGET GLOBAL DE L'ACTION**

CHARGES	Montant en euros					PRODUITS	Montant en euros				
	2016	2017	2018	2019	2020		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges directes</b>						<b>Ressources directes</b>					
<b>60 – Achats</b>						<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>					
Prestations de services						<b>74 - Subventions d'exploitation</b>					
Achats matières et fournitures						Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)					
Autres fournitures						Part 1 du fonds spécial					
<b>61 - Services extérieurs</b>						Part 2 du fonds spécial					
Locations						Région(s) :					
Entretien et réparation						Département(s) :					
Assurance						Commune(s) :					
Documentation						Organismes sociaux (détailler) :					
<b>62 - Autres services extérieurs</b>						Fonds européens					
Rémunérations intermédiaires et honoraires						L'agence de services et de paiement (ex-Cnasea -emplois aidés)					
Publicité, publication						Autres établissements publics					
Déplacements, missions						Aides privées					
Services bancaires, autres						<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>					
<b>63 - Impôts et taxes</b>						Dont cotisations, dons manuels ou legs					
Impôts et taxes sur rémunération						<b>76 - Produits financiers</b>					
Autres impôts et taxes						<b>77 - produits exceptionnels</b>					
<b>64 - Charges de personnel</b>						<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>					
Rémunération des personnels											
Charges sociales											
Autres charges de personnel											
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>											
<b>66 - Charges financières</b>											
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>											
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>											
<b>Charges indirectes</b>											
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>											
<b>Frais financiers</b>											
<b>Autres</b>											
<b>TOTAL DES CHARGES</b>						<b>TOTAL DES PRODUITS</b>					
						<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>						<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>					
Secours en nature						Bénévolat					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations						Prestations en nature					
Personnel bénévole						Dons en nature					
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>					
<b>Part de la part 2 du fonds spécial dans le total des produits : (montant demandé/total) x 100.</b>							%	%	%	%	%

**Informations sur le remplissage du tableau :**

**74 - Subventions d'exploitation :** L'attention de l'UDAF est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

**Contributions volontaires :** Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ANNEXE I.I.V.B

DESCRIPTIF TYPE DE L'ACTION « ESPACE PARENTS EN MILIEU SCOLAIRE (EPMS) »

Niveau	Type d'actions	Objectif(s) poursuivie(s)	Descriptif/détail de l'action /commentaires
	<p><b>1/ Etudier la faisabilité du projet EPMS</b></p>	<p>Identifier les besoins et les attentes sur le territoire                      Etudier l'opportunité de mettre en oeuvre le projet                      S'assurer des conditions de faisabilité locales</p>	<p>L'UDAF peut :                      - soit accompagner des associations familiales locales qui mènent cette action                      - soit animer directement les EPMS</p> <p>La mise en place l'étude d'opportunité préalable au montage du projet s'appuiera sur :                      - les orientations des politiques locales                      - Le public et ses besoins, selon les secteurs géographiques et populations concernées                      - Les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers), les ressources identifiées et les conditions d'équilibre économiques                      - La complémentarité entre l'action envisagée et ce qui existe sur le territoire, notamment la mise en oeuvre par des associations familiales                      - les partenaires locaux                      - les modalités d'action adaptées</p> <p>Cette étude sera un outil d'aide à la décision pour le CA de l'UDAF, lui permettant d'identifier les enjeux stratégiques et opérationnels</p>
UDAF	<p><b>2/ Accompagner ou participer à l'animation d'un EPMS</b></p>	<p>Favoriser le rapprochement familles/école</p>	<p>Favoriser la place des parents dans l'établissement scolaire                      Rassembler les associations partenaires de l'établissement (ex : associations de parents d'élèves, associations familiales...)                      Déterminer les besoins des parents en terme d'accompagnement à la scolarité de leur enfant et de soutien à la parentalité                      Imaginer et mettre en oeuvre des actions avec les partenaires</p>

Résultat(s) attendu(s)	Indicateur(s) de processus	Indicateur(s) de résultats	Indicateurs d'impacts	Méthodologie et données pour l'évaluation
Vérification de l'opportunité et de la faisabilité du projet sur le territoire concerné, pour que l'UDAF prenne une décision en connaissance de cause	Nombre et types d'actions menées pour réaliser l'étude de faisabilité (Ex: réunions préparatoires, supports et actions de communication, comptes rendus de réunions...)	Rapport de l'étude de faisabilité contenant des préconisations sur la faisabilité de l'action	Dans la mesure où l'action est une étude de faisabilité, il n'y a pas d'indicateur d'impact identifié.	Tableau de bord pour le suivi de l'étude de faisabilité détaillant les actions mises en place pour organiser l'étude et pour la réaliser
Développement des EPMS et de l'implication des associations familiales et UDAF	Nombre et type d'actions pour déployer l'action sur le terrain (ex: actions de communication, identification de financements, rencontres avec les partenaires, supports et actions de communication en direction des parents ou établissements)  Nombre et type d'actions pour sa mise en oeuvre (ex: participation à des rencontres avec les partenaires, déplacements accompagnés à l'élaboration d'outils...)	Nombre de parents ayant fréquentés ; Nombre et types d'établissements scolaires ; Augmentation du nombre d'EPMS	; Satisfaction des parents et établissements scolaires ; Effets des EPMS sur la vie scolaire	L'UNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation

UDAF ...

## **Domaine 1 : Actions d'accompagnement des parents et réseaux d'entraide entre familles**

### **Annexe I.I.VI.A : Modèle de fiche action « Participation à l'Observatoire national des familles »**

Personne(s) référente(s) :

- Salarié : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)
- Bénévole : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)

**Période d'exécution de la  
convention**  
**Période d'exécution de l'action**

**du 01/01/2016 au  
31/12/2020**

**du 01/01/2016 au  
31/03/2017**

## **1 - Eligibilité de l'action**

Il est précisé que seule l'enquête actuellement en cours « Etre parent d'un enfant de 6 – 12 ans » est éligible à la présente convention d'objectifs.

Afin de permettre la consolidation des données, toutes les UDAF qui ont déployées en 2016 cette action, sont invitées à l'inscrire dans leur convention.

Toutes les autres enquêtes 2016 et celles à intervenir à compter de 2017 (y compris dans le cadre du dispositif national de l'Observatoire des familles) ne pourront plus être financées par la part 2 du fonds spécial.

## **2 - Cadre national de l'action**

L'observatoire des Familles constitue un outil majeur d'expression des pratiques, des attentes et des besoins des familles. Il porte sur des thématiques dont l'UNAF et son réseau peuvent se saisir dans le cadre de leurs missions légales. En effet, selon les sujets, notre réseau peut être amené à représenter les familles, à donner avis aux pouvoirs publics, à mettre en place des services au profit des familles à partir des résultats des enquêtes de l'Observatoire.

Il est important que cette expression soit « territorialisée » afin de tenir compte des spécificités locales, de pouvoir faire des comparaisons et d'agir en conséquence.

UDAF ...

En 1997, l'UNAF a créé le réseau national des observatoires des familles pour accompagner les initiatives d'UDAF qui cherchaient à recueillir la parole des familles (les UDAF avaient mis en place des démarches d'enquête et d'observation depuis 1995). L'idée était de proposer aux UDAF une homogénéisation de la démarche (questionnaire commun, méthodologie commune, mutualisation des coûts...) au niveau national à partir du besoin qu'elles exprimaient d'enquêter sur les attentes des familles sur les territoires.

Concernant spécifiquement l'enquête 2016, l'importance d'un diagnostic territorialisé sur les besoins des parents est renforcée par la généralisation des schémas des services aux familles. La tranche d'âge choisie pour les enfants relève d'un diagnostic : si la petite enfance voire l'adolescence sont des périodes largement travaillées, cet âge intermédiaire des 6-12 ans est moins repéré et exploré alors que des expériences importantes ont lieu à cet âge : entrée à l'école élémentaire puis au collège, socialisation, apprentissages des premières autonomies.

Toute action d'accompagnement à la parentalité auprès des familles nécessite de connaître leurs besoins et peut donc ainsi reposer sur des données territoriales. Qu'il s'agisse des UDAF, des associations familiales ou d'autres acteurs, ils peuvent ainsi ajuster leurs actions en fonction des attentes exprimées par les familles dans le cadre de l'observatoire. Les partenaires des schémas départementaux des services aux familles sont évidemment les premiers destinataires des résultats de cette enquête parce qu'ils y trouveront de précieux renseignements sur les besoins des parents et leur vision de l'offre locale en termes d'accompagnement à la parentalité.

L'enquête s'inscrit pleinement dans la politique d'accompagnement à la parentalité. Les partenaires des schémas départementaux des services aux familles sont évidemment les premiers destinataires des résultats de cette enquête parce qu'ils y trouveront de précieux renseignements sur les besoins des parents et leur vision de l'offre locale en termes d'accompagnement à la parentalité.

Au niveau national, cela permet à l'UNAF de mieux animer le réseau des UDAF et des associations familiales sur les questions de parentalité et aussi de nourrir son dialogue avec les partenaires nationaux de cette politique publique : CNAF, DGCS, Education nationale

L'enquête peut s'inscrire, partiellement comme élément d'évaluation des politiques publiques autour de la parentalité.

### 3 - Classification de l'action par mot clé

- Parentalité
- Observatoire
- Parole des familles
- Expression
- Besoins
- Attentes
- Enquêtes
- Diagnostic
- Etude
- Information

UDAF ...

- Repérage
- Valorisation

## 4 - Objectifs de l'action

### Objectif général :

- **Connaître les avis, les situations, les attentes, les besoins des familles** au niveau national et local sur **l'accompagnement à la parentalité (domaine 1 de la convention d'objectifs)** pour les parents d'enfants de 6-12 ans.
- **Produire et diffuser les résultats** de l'Observatoire des Familles au niveau local à un maximum d'acteurs, en particulier **les partenaires des schémas départementaux des services aux familles**, afin de favoriser la prise de conscience des problématiques et faciliter la mise en place de mesures permettant de répondre aux besoins identifiés.
- **Répondre aux besoins des familles**, identifiés dans l'enquête à travers les missions de l'UDAF, et notamment celle d'accompagnement des parents menées par l'UDAF ou les associations familiales.
- Et mieux remplir les missions institutionnelles de l'UDAF, « donner avis » et « représenter », auprès des familles et des partenaires institutionnels par la diffusion d'un document de synthèse.  
Favoriser la prise de parole des représentants familiaux par une meilleure connaissance des sujets évoqués.

### Objectifs secondaires :

- Développer, directement ou indirectement, des actions et des services pour répondre aux attentes des familles
- Consolider les données au niveau régional et national

## 5 - Pertinence de l'action

Proposition de réponse aux questions à adapter par chaque UDAF

*Quelles sont les motivations de l'UDAF ?*

Mieux connaître les familles en les observant telles qu'elles sont, et leurs besoins, afin que les différents acteurs locaux puissent y répondre. L'Observation des familles à l'échelle départementale constitue un apport de connaissance, une plus-value qui alimente toutes les propositions et réflexions menées par l'UDAF auprès des diverses institutions. Cela permet notamment de contribuer au positionnement de l'UDAF au sein des schémas départementaux des services aux familles.

*Dans quelles conditions et circonstances avez-vous identifié le besoin ?*

UDAF ...

Depuis 1995, les UDAF ont mis en place des démarches d'enquête et d'observation pour recueillir la parole des familles. L'UNAF a organisé ces démarches au niveau national à partir de 1997.

Concernant spécifiquement l'enquête 2016, l'importance d'un diagnostic territorialisé sur les besoins des parents est renforcée par la généralisation des schémas des services aux familles. La tranche d'âge choisie pour les enfants (6-12 ans) relève d'un diagnostic : si la petite enfance voire l'adolescence sont des périodes largement étudiées, cet âge intermédiaire des 6-12 ans est moins repéré et exploré, alors que des expériences importantes ont lieu à cet âge : entrée à l'école élémentaire puis au collège, socialisation, apprentissages des premières autonomies.

*Quelles sont les attentes des populations ou du territoire concernés par le projet d'action (en interne, par les usagers...)?*

Toute action d'accompagnement à la parentalité auprès des familles nécessite de connaître leurs besoins et peut donc ainsi reposer sur des données territoriales. Qu'il s'agisse des UDAF, des associations familiales ou d'autres acteurs, ils peuvent ainsi ajuster leurs actions en fonction des attentes exprimées par les familles dans le cadre de l'Observatoire.

*Cette action s'inscrit-elle dans une ou des politiques publiques, si oui la ou lesquelles ?*

L'enquête s'inscrit pleinement dans la politique d'accompagnement à la parentalité. Les partenaires des schémas départementaux des services aux familles sont évidemment les premiers destinataires des résultats de cette enquête parce qu'ils y trouveront de précieux renseignements sur les besoins des parents et leur vision de l'offre locale en termes d'accompagnement à la parentalité.

Au niveau national, cela permettra à l'UNAF de mieux animer le réseau des UDAF et des associations familiales sur les questions de parentalité et aussi de nourrir son dialogue avec les partenaires nationaux de cette politique publique : CNAF, DGCS, Education nationale

L'enquête peut s'inscrire, partiellement comme élément d'évaluation des politiques publiques, autour de la parentalité.

Par ailleurs, les résultats peuvent nourrir les activités et services de l'UDAF, celles des associations familiales en complément des politiques publiques, lorsque celles-ci s'avèrent insuffisantes pour les familles.

## 6 - Description détaillée

- Remontée de thèmes d'enquête, participation à la journée annuelle des référents, participation au comité national de l'Observatoire des Familles
- Traitement des données et élaboration d'une synthèse départementale

UDAF ...

- Diffusion des résultats (ex : presse, conférence, envoi de la synthèse aux partenaires, familles, ...)
- Evaluation

## 7 - Partenaires

Associatifs : URAF, Autres UDAF, Associations adhérentes, Autres associations...

Institutionnels : Communes / intercommunalités, Conseil départemental, CAF, MSA...

Autres : entreprises ou organisations non associatives actives sur les thèmes de l'enquête...

## 8 - Territoire concerné par l'action

Le département

## 9 - Public ciblé

Par l'enquête :

- Les familles

Par les résultats :

- Les partenaires
- Pouvoirs publics

A compléter selon le projet de l'UDAF

UDAF ...

## 10 - Calendrier prévisionnel

<i>Année de réalisation</i>	<i>Étapes de réalisation</i>
2016	<ul style="list-style-type: none"><li>· Participation à la remontée des sujets, à la journée des référents de janvier, au comité national de pilotage de l'Observatoire des Familles</li><li>· Traitement</li><li>· Analyse des retours</li><li>· Elaboration d'une synthèse</li><li>· Diffusion des résultats, notamment dans le cadre de la participation de l'UDAF aux schémas des services aux familles</li><li>· Mise en place d'actions en lien avec les résultats, que ce soit par l'UDAF elle-même, via des partenariats ou à travers le réseau des associations familiales</li></ul>

## 11 - Éléments identifiés pour l'évaluation de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.I.VI.B de la convention type qui présente un socle obligatoire d'indicateurs, qui peut être complété

*Indicateurs d'évaluation, de suivi de résultats, quantitatifs et qualitatifs*

- Nombre de familles répondant au questionnaire
- Réalisation de la synthèse départementale
- Production de supports et d'outils de communication sur la synthèse des résultats (nombre, type, nombre de pages, ...)
- Nombre et type d'actions de communication mises en place : réunions, nombre, thème et nombre de participants (groupes de travail en interne, réunions partenaires...)
- Nombre et type d'actions mises en place, en lien avec les recommandations du COPIL national, par l'UDAF ou des associations familiales adhérentes en direction des familles
- Nombre de partenaires ayant repris les résultats de l'enquête

*Recueil de l'expression des familles*

Lié à l'objectif et à la nature mêmes de l'observatoire

*Effizienz (adéquation entre les moyens et les résultats)*

UDAF ...

## 12 - Moyens de l'action

Moyens humains (*bénévoles mobilisés, salariés (ETP et fonction)*) :

- .
- .
- .

Moyens financiers (*budget prévisionnel*) :

- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :
- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?
- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.
- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action

UDAF ...

Année ou exercice 2016

**BUDGET GLOBAL DE L'ACTION**

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>Charges directes</b>		<b>Ressources directes</b>	
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services		<b>74- Subventions d'exploitation<sup>1</sup></b>	
Achats matières et fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures			
<b>61 - Services extérieurs</b>			
Locations		Part 1 du fonds spécial	
Entretien et réparation		Part 2 du fonds spécial	
Assurance		Région(s) :	
Documentation		Département(s) :	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s) :	
Publicité, publication		Organismes sociaux (détailler) :	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes			
<b>64- Charges de personnel</b>			
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-Cnasea-emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>			
		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>66- Charges financières</b>			
		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>			
		<b>77 – produits exceptionnels</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>			
		<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>Charges indirectes</b>			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>2</sup></b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	
<b>Part de la part 2 du fonds spécial dans le total des produits : (montant demandé/total) x 100.</b>			%

<sup>1</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>2</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ANNEXE I.I.VI.B

DESCRIPTIF TYPE DE L'ACTION « PARTICIPATION À L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES FAMILLES »

Niveau	Type d'actions	Objectif(s) poursuivie(s)	Description/détail de l'action/commentaire(s)	Résultat(s) attendu(s)	Indicateur(s) de processus	Indicateur(s) de résultats	Indicateur(s) d'impact	Méthodologie et données pour l'évaluation
UDAF	1/ Participer à l'élaboration de l'état des lieux, réaliser les questionnaires, et analyser les résultats	Permettre un apport des UDAF à la construction de l'enquête nationale grâce à leur expérience des territoires. Produire les résultats de l'enquête au niveau départemental, voire régional. Mettre en place des actions répondant aux besoins des familles.	Proposer des sujets pour l'enquête Participer à la journée des référents Traiter les questionnaires reçus Réaliser une analyse et une synthèse des résultats sur le territoire	Une participation active du réseau en matière d'apport d'idées pour choisir les thèmes et élaborer le questionnaire d'enquête Elaboration du questionnaire d'enquête Données recueillies	Nombre de familles ciblées Nombre de questionnaires reçus Nombre de NPAI	Rapport de synthèse des résultats	Nombre et type d'actions mises en place, en lien avec les recommandations du COPIL national, par l'UDAF ou les associations familiales adhérentes en direction des familles	Planification des phases de réalisation entre la réception des questionnaires et la communication sur les résultats
	2/ Communiquer autour de l'enquête et valoriser ses résultats	Communiquer en amont et en aval du thème de l'enquête, notamment dans le cadre des schémas départementaux des services aux familles.	Communiquer localement avant l'enquête auprès des familles pour améliorer les taux de retour Communiquer auprès des partenaires, des pouvoirs publics locaux et des familles, sur les résultats, l'analyse et les suites à donner	Taux de retour significatif Présentation des résultats auprès des acteurs locaux du soutien à la parentalité, pour traduction dans les actions menées dans ce domaine	Nombre et types d'actions de médiation	Nombre d'exemplaires de la synthèse diffusés Nombre de présentations auprès des acteurs de la parentalité et des familles	Nombre de partenaires ayant repris les résultats de l'enquête (ex : CAF, Conseil départemental, Éducation nationale, maires, CCDC...)	L'UNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation (évaluation permettant une consolidation

UDAF ...

## Annexe I.II.A : Modèle de fiche action du domaine 2 : « Parrainage de Proximité »

Personne(s) référente(s) :

- Salarié : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)
- Bénévole : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)

Période d'exécution de la  
convention  
Période d'exécution de l'action

du 01/01/2016 au  
31/12/2020  
du ..... au .....

### 1 - Eligibilité de l'action

Afin de permettre la construction d'un réseau national, toutes les UDAF qui souhaitent s'engager dans un projet de parrainage de proximité sur un territoire peuvent l'inscrire dans la convention d'objectifs. Dans ce cas, elles sont invitées à l'intituler « Parrainage de proximité ».

### 2 - Cadre national de l'action

Les objectifs nationaux de l'action sont :

- Déployer le parrainage de proximité comme forme de solidarité originale, afin qu'il se développe sur l'ensemble du territoire
- Explorer et expérimenter de nouvelles formes de parrainage de proximité en étendant les principes d'actions de parrainage de proximité d'enfants à d'autres catégories de personnes (parrainage à destination de personnes âgées, personnes vulnérables, parrainage pour l'insertion professionnelle).

Fondé sur des valeurs d'échange, de réciprocité, d'enrichissement mutuel et sur la confiance, le parrainage fait le lien entre des personnes, des générations, et des milieux sociaux. C'est une illustration concrète de la manière dont la société civile, auto-organisée, peut créer du lien social, un « vivre-ensemble » qui ne se fait plus toujours naturellement, par l'intermédiaire d'un tiers associatif.

Le parrainage d'enfants est, dans tous les cas, un engagement bénévole et volontaire dans une action locale, de proximité, qui prend ainsi la forme d'une solidarité interfamiliale se

UDAF ...

tissant autour d'une sollicitude partagée pour un enfant. C'est un acte citoyen, incarnation d'une devise républicaine : la fraternité.

Le parrainage d'enfants est une démarche de prévention et d'accompagnement à la parentalité qui permet de sortir de l'opposition si souvent mise en avant entre droit de l'enfant et droit du parent. Le parrainage de proximité favorise ainsi la construction et la reconstruction de liens sociaux tant pour l'enfant, que pour sa famille, dans le respect de l'autorité parentale. Tous les enfants et les familles qui en ont besoin doivent pouvoir avoir accès au parrainage de proximité, quelle que soit leur situation familiale, économique et culturelle.

La première reconnaissance institutionnelle du parrainage d'enfants intervient avec la circulaire du 30 juin 1978 « relative au parrainage des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance ».

Les associations de parrainage d'enfants et les pouvoirs publics considèrent, au début des années 2000, que « pour grandir et s'épanouir, tout enfant peut avoir besoin de s'appuyer sur d'autres adultes que sur ces parents ». Le parrainage de proximité prend ainsi un sens plus universel.

Une charte et un guide ont été publiés en décembre 2005. Y sont proposés la définition et les principes sur lesquels reposent aujourd'hui le parrainage d'enfants. Il s'agit d' « une forme de solidarité intergénérationnelle instituée, permettant de tisser des liens affectifs et sociaux de type familial. Il est mis en œuvre par des associations ou des services. Derrière la diversité des initiatives ou des approches, le parrainage participe à l'ouverture de l'enfant sur le monde, s'inscrit dans une démarche de prévention et de soutien à la parentalité et participe à la politique développée par le Ministère de la Famille ».

Les parrainages à destination d'autres publics que les enfants prendront appui sur les bonnes pratiques développées pour le parrainage des enfants.

### 3 - Classification de l'action par mot clé

- Parrainage
- Intergénérationnel
- Entraide
- Bénévolat

### 4 - Objectifs de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.II.B de la convention type

UDAF ...

## 5 - Pertinence de l'action (l'objectif est-il cohérent avec les besoins des familles/réseau ?)

A compléter en fonction des besoins et du contexte local

*Quelles sont les motivations de votre UDAF ?*

*Dans quelles conditions et circonstances avez-vous identifié le besoin ?*

*Quelles sont les attentes des populations ou du territoire concernés par le projet d'action (en interne, par les usagers...) ?*

*Cette action s'inscrit-elle dans une ou des politiques publiques, si oui la ou lesquelles ?*

## 6 - Description détaillée

A compléter à l'appui de l'annexe I.II.B de la convention type

## 7 - Partenaires

Associatifs : France Parrainage, Grands Parrains, Parrains par'mille, Secours Catholique, UNAPP...

Institutionnels : CAF

Autres : Fondation pour l'enfance

## 8 - Territoire concerné par l'action

Selon le projet de l'UDAF : soit l'ensemble du département, soit un territoire défini

## 9 - Public ciblé

A compléter selon le projet de l'UDAF

UDAF ...

## 10 - Calendrier prévisionnel

<i>Année de réalisation</i>	<i>Étapes de réalisation</i>
2016	· ·
2017	· ·
2018	· ·
2019	· ·
2020	·

## 11 - Éléments identifiés pour l'évaluation de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.II.B de la convention type qui présente un socle obligatoire d'indicateurs, qui peut être complété

## 12 - Moyens de l'action

Moyens humains (*bénévoles mobilisés, salariés (ETP et fonction)*) :

- 
- 
- 
- 

Moyens financiers (*budget prévisionnel*) :

- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :
- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?
- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.
- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action

UDAF ...

**BUDGET GLOBAL DE L'ACTION**

CHARGES	Montant en euros					PRODUITS	Montant en euros				
	2016	2017	2018	2019	2020		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges directes</b>						<b>Ressources directes</b>					
<b>60 – Achats</b>						<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>					
Prestations de services						<b>74 - Subventions d'exploitation</b>					
Achats matières et fournitures						Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)					
Autres fournitures						Part 1 du fonds spécial					
<b>61 - Services extérieurs</b>						Part 2 du fonds spécial					
Locations						Région(s) :					
Entretien et réparation						Département(s) :					
Assurance						Commune(s) :					
Documentation						Organismes sociaux (détailler) :					
<b>62 - Autres services extérieurs</b>						Fonds européens					
Rémunérations intermédiaires et honoraires						L'agence de services et de paiement (ex-Cnasea -emplois aidés)					
Publicité, publication						Autres établissements publics					
Déplacements, missions						Aides privées					
Services bancaires, autres						<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>					
<b>63 - Impôts et taxes</b>						Dont cotisations, dons manuels ou legs					
Impôts et taxes sur rémunération						<b>76 - Produits financiers</b>					
Autres impôts et taxes						<b>77 - produits exceptionnels</b>					
<b>64 - Charges de personnel</b>						<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>					
Rémunération des personnels											
Charges sociales											
Autres charges de personnel											
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>											
<b>66 - Charges financières</b>											
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>											
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>											
<b>Charges indirectes</b>											
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>											
<b>Frais financiers</b>											
<b>Autres</b>											
<b>TOTAL DES CHARGES</b>						<b>TOTAL DES PRODUITS</b>					
						<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>						<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>					
Secours en nature						Bénévolat					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations						Prestations en nature					
Personnel bénévole						Dons en nature					
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>					
<b>Part de la part 2 du fonds spécial dans le total des produits : (montant demandé/total) x 100.</b>							%	%	%	%	%

**Informations sur le remplissage du tableau :**

**74 - Subventions d'exploitation :** L'attention de l'UDAF est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

**Contributions volontaires :** Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ANNEXE I.II.B

DESRIPTIF TYPE DE L'ACTION « PARRAINAGE DE PROXIMITÉ »

Niveau	Type d'actions	Objectif(s) poursuivie(s)	Descriptif/détail de l'action /commentaires
	1/ Etudier la faisabilité du projet de parrainage de proximité	<p>Identifier les besoins et les attentes sur le territoire</p> <p>Etudier l'opportunité de mettre en oeuvre le projet</p> <p>S'assurer des conditions de faisabilité locales</p>	<p>L'étude de faisabilité préalable au montage du projet identifiera les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les orientations des politiques locales</li> <li>- Le public et ses besoins, selon les secteurs géographiques et populations concernées</li> <li>- Les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers) les ressources identifiées et les conditions d'équilibre économiques</li> <li>- La complémentarité entre l'action envisagée et ce qui existe sur le territoire, notamment la mise en oeuvre par des associations familiales</li> <li>- les partenaires locaux</li> <li>- les modalités d'action adaptées</li> </ul> <p>Identifier le niveau d'implication de l'UDAF (création d'un service, d'une association ad hoc ou aide à une association existante...)</p> <p><u>En créant une offre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit un service de l'UDAF,</li> <li>- soit une association dédiée de parrainage de proximité,</li> <li>- soit en aidant une association existante à créer un service</li> </ul> <p><u>Dans tous les cas, elle doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier un chef de projet et créer une instance de pilotage avec des bénévoles et salariés ...</li> <li>- Elaborer une procédure de recrutement de suivi et de soutien des parrains, protocoles, convention-type, outils de communication sur le dispositif (ex : flyers, plaquettes d'info, vidéo, formulaires de candidature de parrainage...)</li> <li>- Rechercher des locaux</li> <li>- Rechercher des partenaires</li> </ul> <p>Si constitution d'une association dédiée : élaborer statuts</p>
UDAF	2/ Créer ou participer à la création d'une activité de parrainage de proximité ou consolider les actions existantes	<p>Faire en sorte que tout enfant qui le souhaite puisse bénéficier d'un parrainage local</p>	<p><u>En consolidant un dispositif existant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter et accompagner les bénévoles parrains (détermination des modalités, conditions et procédures), conventionnements avec des partenaires, actions de communication, promotion dans différents réseaux</li> <li>- Valoriser l'engagement des bénévoles et développer leur formation</li> <li>- Organiser des moments de convivialité entre parrains, filleuls et parents</li> <li>- Organiser des événements entre parrains (exemple : création de groupes de parole)</li> </ul> <p>Viser d'autres publics que des enfants : parrainage à destination de personnes vulnérables, de personnes âgées, parrainage pour l'insertion professionnelle...</p>
	3/ Expérimenter de nouvelles formes de parrainage	<p>Répondre à des besoins spécifiques non couverts, en direction de publics ayant peu de relations sociales et familiales</p>	<p>L'UDAF peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit développer le service,</li> <li>- Soit aider une association existante</li> </ul> <p>Exemples : jeunes majeurs isolés, personnes handicapées, personnes âgées, réfugiés, familles migrantes (en relais des aidants familiaux)...</p>

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

Résultat(s) attendu(s)	Indicateur(s) de processus	Indicateur(s) de résultats	Indicateurs d'impacts	Méthodologie et données pour l'évaluation
Vérification de l'opportunité et de la faisabilité du projet sur le territoire concerné, pour que l'UDAF prenne une décision en connaissance de cause	Nombre et type d'actions menées pour réaliser l'étude de faisabilité (ex : réunions préparatoires, supports et actions de communication, de réunions de travail, rencontres partenariales, recherche de financement...)	Rapport de l'étude de faisabilité contenant des préconisations sur la faisabilité de l'action	Dans la mesure où l'action est une étude de faisabilité, il n'y a pas d'indicateur d'impact identifié.	Tableau de bord pour le suivi de l'étude de faisabilité détaillant les actions mises en place pour organiser l'étude et pour la réaliser
Développement du parrainage sur le territoire Nombre d'actions de formation et nombre de participants	Nombre et type d'actions pour déployer l'action sur le terrain (ex: actions de communication, identification de financements, rencontres avec les partenaires, supports et actions de communication en direction des potentiels parrains, élaboration d'un projet de service...) Nombre et types d'actions mises en place pour la formation et le suivi des parrains	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nombre d'UDAF ayant développé une offre de parrainage</li> <li>. Nombre de parrains</li> <li>. Nombre d'enfants parrainés</li> <li>. Chaque demande de parrainage trouve une réponse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Satisfaction des parrains et des parrainés</li> <li>. Effets du parrainage pour le parrainé</li> <li>. Effets sur les relations parents-enfant</li> </ul>	L'UNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation
Développement de nouvelles formes de parrainage sur le territoire	Nombre et type d'actions pour déployer l'action sur le terrain (ex: identification de financement, rencontres avec les partenaires, supports et actions de communication en direction des potentiels parrains, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Nombre d'expérimentations de parrainage à destination de nouveaux publics</li> <li>. Nombre de parrains</li> <li>. Nombre d'enfants parrainés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Satisfaction des parrains et des parrainés</li> <li>. Effets du parrainage sur le parrainé</li> </ul>	L'UNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation

UDAF ...

## Annexe I.III.A : Modèle de fiche action du domaine 3 : « Lire et Faire Lire (LFL) »

Personne(s) référente(s) :

- Salarié : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)
- Bénévole : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)

<b>Période d'exécution de la convention</b>	<b>du 01/01/2016 au 31/12/2020</b>
<b>Période d'exécution de l'action</b>	<b>du ..... au .....</b>

### 1 - Eligibilité de l'action

Toute UDAF qui est impliquée dans Lire et Faire Lire est tenue de l'inscrire dans sa convention d'objectifs, même si cette action est cofinancée.

### 2 - Cadre national de l'action

Ce programme a été initié par l'écrivain Alexandre Jardin, accompagné de Pascal Guéné, car ils souhaitent reproduire et développer à l'échelle nationale, une action menée en Bretagne par une association « Le relais civique », pour transmettre le goût de la lecture aux enfants, par les aînés.

Une structure nationale a été créée en 1999. Son Conseil d'administration est composé, à parts égales, de l'UNAF et de la Ligue de l'Enseignement, ses co-fondateurs.

Pour une mise en œuvre concrète, un partenariat national a été conclu entre l'UNAF et la Ligue de l'enseignement, à l'appui de leurs réseaux départementaux respectifs.

Lire et faire lire a pour principe de développer le plaisir de lire et non d'apprendre à lire aux enfants. L'action peut se dérouler dans tout lieu où sont présents les enfants (halte-garderie, RAM, écoles, crèches, centres de loisirs, bibliothèques). Les séances de lecture, d'une durée de 20 minutes, réunissent 2 à 6 enfants volontaires.

### 3 - Classification de l'action par mot clé

- Enfants
- Livres
- Intergénérationnel
- Partage du plaisir de lire
- Bénévoles de plus de 50 ans
- Etablissements scolaires
- Bibliothèques
- Ludothèques

UDAF ...

- EHPAD

## 4 - Objectifs de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.III.B de la convention type

## 5 - Pertinence de l'action (l'objectif est-il cohérent avec les besoins des familles/réseau)

A compléter en fonction des besoins et du contexte local

*Quelles sont les motivations de votre UDAF ?*

*Dans quelles conditions et circonstances avez-vous identifié le besoin ?*

*Quelles sont les attentes des populations ou du territoire concernés par le projet d'action (en interne, par les usagers...)?*

*Cette action s'inscrit-elle dans une ou des politiques publiques, si oui la ou lesquelles ?*

## 6 - Description détaillée

A compléter à l'appui de l'annexe I.III.B de la convention type

## 7 - Partenaires

Associatifs : l'AMF, l'AMRF (maires ruraux), les Aïnés Ruraux, association des bibliothécaires de France, associations gestionnaires de crèches ...

Institutionnels : les communes, les bibliothèques...

Autres :

## 8 - Territoire concerné par l'action

Selon le projet de l'UDAF : soit l'ensemble du département, soit un territoire défini

UDAF ...

## 9 - Public ciblé

- Enfants âgés de moins de 12 ans
- Lecteurs bénévoles âgés de plus de 50 ans
- Parents

## 10 - Calendrier prévisionnel

<i>Année de réalisation</i>	<i>Etapas de réalisation</i>
2016	· ·
2017	· ·
2018	· ·
2019	· ·
2020	· ·

## 11 - Eléments identifiés pour l'évaluation de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.III.B de la convention type qui présente un socle obligatoire d'indicateurs, qui peut être complété

## 12 - Moyens de l'action

Moyens humains (bénévoles mobilisés, salariés (ETP et fonction) :

- 
- 
- 
- 

Moyens financiers (budget prévisionnel) :

- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :
- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?
- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.
- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action

UDAF ...

**BUDGET GLOBAL DE L'ACTION**

CHARGES	Montant en euros					PRODUITS	Montant en euros				
	2016	2017	2018	2019	2020		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges directes</b>						<b>Ressources directes</b>					
<b>60 – Achats</b>						<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>					
Prestations de services						<b>74 - Subventions d'exploitation</b>					
Achats matières et fournitures						Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)					
Autres fournitures						Part 1 du fonds spécial					
<b>61 - Services extérieurs</b>						Part 2 du fonds spécial					
Locations						Région(s) :					
Entretien et réparation						Département(s) :					
Assurance						Commune(s) :					
Documentation						Organismes sociaux (détailler) :					
<b>62 - Autres services extérieurs</b>						Fonds européens					
Rémunérations intermédiaires et honoraires						L'agence de services et de paiement (ex-Cnasea -emplois aidés)					
Publicité, publication						Autres établissements publics					
Déplacements, missions						Aides privées					
Services bancaires, autres						<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>					
<b>63 - Impôts et taxes</b>						Dont cotisations, dons manuels ou legs					
Impôts et taxes sur rémunération						<b>76 - Produits financiers</b>					
Autres impôts et taxes						<b>77 - produits exceptionnels</b>					
<b>64 - Charges de personnel</b>						<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>					
Rémunération des personnels											
Charges sociales											
Autres charges de personnel											
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>											
<b>66 - Charges financières</b>											
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>											
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>											
<b>Charges indirectes</b>											
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>											
<b>Frais financiers</b>											
<b>Autres</b>											
<b>TOTAL DES CHARGES</b>						<b>TOTAL DES PRODUITS</b>					
						<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>						<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>					
Secours en nature						Bénévolat					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations						Prestations en nature					
Personnel bénévole						Dons en nature					
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>					
<b>Part de la part 2 du fonds spécial dans le total des produits : (montant demandé/total) x 100.</b>							%	%	%	%	%

**Informations sur le remplissage du tableau :**

**74 - Subventions d'exploitation** : L'attention de l'UDAF est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

**Contributions volontaires** : Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ANNEXE I.III.B

DESCRIPTIF TYPE DE L'ACTION « LIRE ET FAIRE LIRE (LFL) »

Niveau	Type d'actions	Objectif(s) pour un(e)	Description/détail de l'action/Commentaires	Résultat(s) attendu(s)	Indicateur(s) de processus	Indicateur(s) de résultats	Indicateur(s) d'impacts	Méthodologie pour l'évaluation des impacts
UDAF	1/ Étudier la faisabilité du projet LFL	Identifier les besoins et les attentes sur le territoire Étudier l'opportunité de mettre en œuvre le projet S'assurer des conditions de faisabilité locales	Se rapprocher de la ligne départementale (LD) Définir les publics et les territoires à prioriser Rencontrer les partenaires institutionnels (Collectivités territoriale et autres) Se rapprocher de Lire et Faire Lire national Déterminer l'implication du secteur associatif dans le département et notamment des associations familiales	Vérification de l'opportunité et de la faisabilité du projet sur le territoire Prise en compte des besoins et attentes Une décision en connaissance de cause	Nombre et types d'actions menées pour réaliser l'étude de faisabilité	Rapport de l'étude de faisabilité contenant des recommandations sur la faisabilité de l'action	Dans la mesure où l'action est une étude de faisabilité, il n'y a pas d'indicateur d'impact identifiable.	Tableau de bord pour le suivi de l'étude de faisabilité L'UDAF a en place pour organiser l'étude et pour la réaliser
	2/ Déployer le dispositif LFL sur le territoire avec les partenaires locaux	Sensibiliser les collectivités territoriales et les institutions dans le cadre des politiques jeunesse, intergénérationnelles, Séjourner la référence du dispositif en recherchant des cofinancements (exemples : CAF pour les crèches et académie pour les écoles...) Développer l'intervention auprès de nouvelles structures Mettre à disposition du dispositif dans les quartiers prioritaires et en milieu rural	Faire connaître l'implication des associations familiales dans cette action et son utilité auprès des autorités administratives compétentes, pour mieux la valoriser Après des ateliers de concertation (concertation prioritaire dans les salons...) Développer les interventions au sein de multiples structures d'accueil des enfants (crèches, RAM, EAE, à l'école dans de temps scolaires et périscolaires, collèges...)	Développer le réseau partenarial Favoriser le pilot de la lecture auprès des enfants	Nombre et types d'actions menées pour déployer le dispositif auprès des partenaires identifiés (ex: réunions préparatoires, supports et actions de médiation, ateliers, comptes rendus de réunions...)	Nombre de conventions de partenariats élaborés et signés (avec mention de l'objet du partenariat) Nombre de co-financements obtenus et montants Nombre de nouvelles structures rencontrées Évolution du nombre de structures ayant adhéré à l'action (dont la part de celles situées en milieu rural ou QP) Évolution du nombre d'enfants concernés dans ces structures et du nombre de séances par enfant	Satisfaction des participants Satisfaction des acteurs ayant adhéré au dispositif Évaluation des comportements des enfants en matière de lecture	L'UNAF fournit les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation
	3/ Animer et promouvoir le réseau de bénévoles sur le département	Sensibiliser, recruter et accompagner et valoriser les bénévoles	Rechercher et accueillir des bénévoles seniors et d'éviter leur isolement Créer les équipes territoriales en vue de favoriser la proximité des bénévoles Mettre à disposition des bénévoles Gestion des interventions des bénévoles dans les structures (planning, conventionnement avec les structures...) Favoriser la convivialité et le lien social entre les bénévoles Reconnaître l'engagement des bénévoles seniors (exemple : Organiser des événements qui permettent de renforcer le sentiment d'appartenance à une équipe et qui concourent à la reconnaissance de leur engagement)	Fidélisation et augmentation du nombre de bénévoles Formations dispensées auprès des bénévoles Montée en compétences Actions de convivialité Reconnaissance de l'engagement	Types et nombre d'actions menées pour recruter des bénévoles et créer des équipes Production et contenu du programme de formation	Nombre de bénévoles inclus dans le dispositif Nombre d'équipes créées Nombre de sessions de formation réalisées Nombre de formations suivies par bénévole	Satisfaction des bénévoles Accroissement des connaissances des bénévoles suite aux formations	L'UNAF fournit les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation
	4/ Développer le lien avec les familles	Transmettre aux parents la prise de conscience de l'importance et des bénéfices de la lecture en famille, dès le plus jeune âge	Organiser des rencontres bénévoles / parents Conseiller les parents sur l'intérêt à la lecture pour les enfants	Favoriser l'implication des parents sur la lecture des enfants	Nombre et types d'actions menées pour organiser les rencontres avec les bénévoles et les parents (ex: réunions préparatoires, supports et actions de médiation, ateliers, comptes rendus de réunions...) Importance de la lecture avec les familles	Nombre de rencontres avec les bénévoles et parents ensemble Nombre de parents et de bénévoles présents Nombre de contacts bénévoles/parents	Impact de ces contacts et rencontres sur les comportements des parents en matière d'accompagnement de la lecture des enfants (ex: achats/prix de livres...)	L'UNAF fournit les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation

UDAF ...

**Domaine 4 : Innovation et ingénierie sociale  
territoriale**

**Annexe I.IV.I.A : Modèle de fiche action « Point  
Conseil Budget (PCB) ou Information et soutien au  
budget familial (ISBF) »**

**Personne(s) référente(s) :**

- Salarié : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)
- Bénévole : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)

Période d'exécution de la  
convention  
Période d'exécution de l'action

du 01/01/2016 au  
31/12/2020

du ..... au .....

## 1 - Eligibilité de l'action

Les **15 UDAF** qui sont dans l'expérimentation menée par l'Etat inscrivent **obligatoirement** cette action dans leur convention d'objectifs (02, 11, 31, 48, 51, 59, 60, 62, 66, 67, 68, 80, 91, 93, 95).

Afin de permettre la construction d'un réseau national d'accompagnement budgétaire, toutes les autres UDAF (qu'elles soient ou non dans les régions d'expérimentation) qui souhaitent déployer une telle action, sont invitées à :

1. mettre en œuvre cette démarche selon le cahier des charges annexé à la présente convention,
2. l'inscrire dans la convention d'objectifs, même si l'action est cofinancée par ailleurs,
3. l'intituler « **ISBF** » (appellation interne au réseau, l'appellation PCB étant réservée par l'Etat, aux 15 UDAF expérimentatrices).

## 2 - Cadre national de l'action

Pour mettre en œuvre la politique publique de prévention du surendettement, l'Etat a souhaité développer sur l'ensemble du territoire français un réseau de « Points conseil budget » (PCB), en commençant par une phase d'expérimentation en 2016 avant une généralisation annoncée pour 2017. Cette démarche consiste plus concrètement à labelliser des structures existantes proposant une offre d'accompagnement budgétaire à destination d'un public très large, confronté à des difficultés financières.

UDAF ...

Un cahier des charges a été proposé pour 4 régions expérimentales (IDF, Nord-Picardie, ALCA, LRMP) et crée deux niveaux de PCB :

- Les PCB de niveau 1 (PCB1), qui proposent cet accompagnement en face-à-face, dans les territoires, ouvert à tout public
- Les PCB de niveau 2 (PCB2), qui proposent cet accompagnement par téléphone, uniquement sur prescription des créanciers. Ils ont une spécificité : négocier à l'amiable les dettes des personnes avec leurs différents créanciers. Pour cette fonction particulière, les PCB1 peuvent faire appel à leurs services.

Dans le cadre de cette expérimentation, seules 15 UDAF sont uniquement positionnées en PCB1.

En-dehors de ce cadre expérimental, l'Etat indique qu'il est tout à fait possible de développer des dispositifs similaires sous une autre appellation. L'UNAF a retenu l'appellation « Information et soutien au budget familial » et propose un cahier des charges interne au réseau. C'est ainsi que l'on peut retrouver des UDAF, accueillant en face-à-face les publics, mais assurant l'ensemble des fonctions couvertes par les PCB1 et PCB2, y compris la négociation de dettes, voire d'autres actions concourant à l'équilibre budgétaire des familles.

### 3 - Classification de l'action par mot clé

- Point conseil budget
- Accompagnement budgétaire
- Surendettement
- Information
- Soutien budget familial
- Education budgétaire

### 4 - Objectifs de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.I.B de la convention type

[Exemple : Pour l'UDAF ..., il s'agit de répondre aux besoins des personnes en difficulté financière, sur le département.]

### 5 - Pertinence de l'action (l'objectif est-il cohérent avec les besoins des familles/réseau)

A compléter en fonction des besoins et du contexte local

*Quelles sont les motivations de votre UDAF ?*

*Dans quelles conditions et circonstances avez-vous identifié le besoin ?*

UDAF

*Quelles sont les attentes des populations ou du territoire concernés par le projet d'action (en interne, par les usagers...)?*

*Cette action s'inscrit-elle dans une ou des politiques publiques, si oui la ou lesquelles?*

[Cf. lien ci-dessous pour accéder à des enquêtes typologiques locales du surendettement :

<https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/missions/protection-du-consommateur/surendettement/surendettement-des-menages-enquete-typologique.html>]

## 6 - Description détaillée

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.I.B de la convention type

## 7 - Partenaires

Associatifs :

Institutionnels : Banque de France ...

Autres :

## 8 - Territoire concerné par l'action

Selon le projet de l'UDAF : soit l'ensemble du département, soit un territoire défini

## 9 - Publics ciblés

A compléter selon le projet de l'UDAF

UDAF

## 10 - Calendrier prévisionnel

<i>Année de réalisation</i>	<i>Étapes de réalisation</i>
2016	· ·
2017	· ·
2018	· ·
2019	· ·
2020	· ·

## 11 - Éléments identifiés pour l'évaluation de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.B de la convention type qui présente un socle obligatoire d'indicateurs, qui peut être complété

## 12 - Moyens de l'action

Moyens humains (*bénévoles mobilisés, salariés (ETP et fonction)*) :

- 
- 
- 
- 

Moyens financiers (*budget prévisionnel*) :

- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :
- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?
- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.
- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action

UDAF

**BUDGET GLOBAL DE L'ACTION**

CHARGES	Montant en euros					PRODUITS	Montant en euros				
	2016	2017	2018	2019	2020		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges directes</b>						<b>Ressources directes</b>					
<b>60 – Achats</b>						<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>					
Prestations de services						<b>74 - Subventions d'exploitation</b>					
Achats matières et fournitures						Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)					
Autres fournitures						Part 1 du fonds spécial					
<b>61 - Services extérieurs</b>						Part 2 du fonds spécial					
Locations						Région(s) :					
Entretien et réparation						Département(s) :					
Assurance						Commune(s) :					
Documentation						Organismes sociaux (détailler) :					
<b>62 - Autres services extérieurs</b>						Fonds européens					
Rémunérations intermédiaires et honoraires						L'agence de services et de paiement (ex-Cnasea -emplois aidés)					
Publicité, publication						Autres établissements publics					
Déplacements, missions						Aides privées					
Services bancaires, autres						<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>					
<b>63 - Impôts et taxes</b>						Dont cotisations, dons manuels ou legs					
Impôts et taxes sur rémunération						<b>76 - Produits financiers</b>					
Autres impôts et taxes						<b>77 - produits exceptionnels</b>					
<b>64 - Charges de personnel</b>						<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>					
Rémunération des personnels											
Charges sociales											
Autres charges de personnel											
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>											
<b>66 - Charges financières</b>											
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>											
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>											
<b>Charges indirectes</b>											
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>											
<b>Frais financiers</b>											
<b>Autres</b>											
<b>TOTAL DES CHARGES</b>						<b>TOTAL DES PRODUITS</b>					
						<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>						<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>					
Secours en nature						Bénévolat					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations						Prestations en nature					
Personnel bénévole						Dons en nature					
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>					
<b>Part de la part 2 du fonds spécial dans le total des produits : (montant demandé/total) x 100.</b>							%	%	%	%	%

**Informations sur le remplissage du tableau :**

**74 - Subventions d'exploitation :** L'attention de l'UDAF est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

**Contributions volontaires :** Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ANNEXE I.I.V.I.I.B

**DESCRIPTIF TYPE DE L'ACTION « POINT CONSEIL BUDGET (PCB) OU INFORMATION ET SOUTIEN AU BUDGET FAMILIAL (ISBF) »**

Niveau	Type d'actions	Objectifs poursuivis	Descriptif/détail de l'action /commentaires	Résultat(s) attendu(s)
UDAF	1/ Etudier la faisabilité du projet PCB ou ISBF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les besoins et les attentes sur le territoire</li> <li>- Etudier l'opportunité de mettre en oeuvre le projet</li> <li>- S'assurer des conditions de faisabilité locales</li> </ul>	<p>Mettre en place un groupe de pilotage administrateurs - salariés de l'UDAF, associant des "usagers".</p> <p>Mettre en place l'étude d'opportunité préalable au montage du projet, en s'appuyant sur le guide de montage national, et en prenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les orientations des politiques locales</li> <li>- Le public et ses besoins, selon les secteurs géographiques et populations concernées</li> <li>- Les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers), les ressources identifiées et les conditions d'équilibre économiques</li> <li>- La complémentarité entre l'action envisagée et ce qui existe sur le territoire, notamment la mise en oeuvre par des associations familiales</li> <li>- les partenaires locaux</li> <li>- les modalités d'action adaptées</li> </ul> <p>Cette étude sera un outil d'aide à la décision pour le CA de l'UDAF, lui permettant d'identifier les enjeux</p> <p><u>L'UDAF peut :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit aider une association adhérente à mettre en place l'action (pas sous la forme d'aide financière mais d'un accompagnement pour l'aide au démarrage, à la prospection ...)</li> <li>- soit porter directement l'action</li> </ul> <p>Identifier un chef de projet qui travaille en lien avec un comité de pilotage qui intègre des bénévoles pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer un projet de service</li> <li>- Répondre aux besoins de formation</li> <li>- Conclure des partenariats</li> <li>- Elaborer le plan de communication à partir des éléments nationaux</li> <li>- Chercher des co-financements</li> <li>- Elaborer un outil de suivi de l'activité</li> </ul> <p>Réaliser l'accompagnement des familles concernées</p>	<p>Vérification de l'opportunité et de la faisabilité du projet sur le territoire concerné, pour que l'UDAF preme une décision en connaissance de cause</p>
	2/ Déployer le dispositif PCB ou ISBF avec les partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'information et l'accompagnement budgétaire auprès des familles</li> </ul>	<p>Cohérence de la mise en oeuvre du projet par rapport à l'étude de faisabilité</p> <p>Un service de qualité rendu aux personnes, reconnu sur le territoire</p> <p>Des financements permettant l'équilibre économique du service</p>	

Indicateur(s) de processus	Indicateur(s) de résultats	Indicateur(s) d'impact(s)	Méthodologie et données pour l'évaluation
<p>. Nombre et types d'actions menées pour réaliser l'étude de faisabilité (Ex: réunions préparatoires, supports et actions de communication, comptes rendus de réunions...)</p>	<p>Rapport de l'étude de faisabilité contenant des préconisations sur la faisabilité de l'action</p>	<p>Dans la mesure où l'action est une étude de faisabilité, il n'y a pas d'indicateur d'impact identifié.</p>	<p>Etude de faisabilité : il appartient à l'UDAF de créer son tableau de bord  Tableau de bord pour le suivi de l'étude de faisabilité, détaillant les actions mises en place pour organiser l'étude et pour la réaliser</p>
<p>Nombre et types d'actions menées pour déployer l'accompagnement sur le terrain (Ex : actions de communication, rencontres, identification de financements, formations des professionnels et des bénévoles...)</p>	<p>. Nombre de personnes contactant le service                      . Nombre de dossiers traités                      . Nombre de dossiers résolus, en voie de résolution</p>	<p>. Satisfaction des bénéficiaires                      . Amélioration de la situation des personnes ayant eu recours au service</p>	<p>L'UNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation</p>

UDAF ...

**Domaine 4 : Innovation et ingénierie sociale  
territoriale**

**Annexe I.IV.II.A : Modèle de fiche action « Famille-  
Gouvernante (FG) »**

Personne(s) référente(s) :

- Salarié : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)
- Bénévole : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)

Période d'exécution de la  
convention  
Période d'exécution de l'action

du 01/01/2016 au  
31/12/2020  
du ..... au .....

## 1 - Eligibilité de l'action

Afin de permettre la construction d'un réseau national, toutes les UDAF qui souhaitent s'engager dans un projet « Famille-Gouvernante » sur un territoire sont invitées à :

1. inscrire dans la convention d'objectifs, tout **nouveau** projet qui répond à un besoin non pourvu sur un territoire, même si l'UDAF a déjà développé un tel dispositif sur un autre territoire, la part 2 n'ayant pas vocation à financer de manière pérenne un dispositif existant
2. participer au comité de développement national UNAF-UDAF
3. l'intituler « **Famille-Gouvernante** » (appellation déposée à l'INPI par l'UNAF)

## 2 - Cadre national de l'action

Le dispositif est né, dans les années 90, à l'initiative d'une UDAF confrontée à des difficultés de prise en charge de personnes isolées, marginalisées et sans domicile, parmi la population accompagnée en mesures de protection.

Depuis lors, cette expérience a fait son chemin au sein des UDAF et le dispositif s'est adapté aux besoins locaux.

L'idée, fondée sur des valeurs de solidarité et d'entraide, est de créer un environnement à dimension familiale, pour un petit groupe de personnes qui ne peuvent vivre de façon autonome. Autour d'un(e) gouvernant(e), les résidents tissent des liens et vivent dans un cadre stable et rassurant.

UDAF ...

Ce dispositif se démarque des autres par son approche transversale, qui concerne le logement, le soin, l'insertion et l'accompagnement social des personnes. De ce fait, cette approche repose sur de multiples partenariats et permet un échange entre différentes cultures professionnelles, notamment entre le sanitaire et social.

Le public qui intègre « Famille-Gouvernante » sort principalement d'hospitalisation, souvent d'une période assez longue. De l'avis de soignants, les patients devenus résidents seraient restés à l'hôpital s'ils n'avaient pu intégrer le dispositif « Famille-Gouvernante ».

De l'avis des acteurs publics, le dispositif répond à un besoin du territoire en :

- Diversifiant les modalités d'accueil des personnes en situation de handicap psychique ;
- Permettant à l'hôpital de réduire le taux d'occupation des lits, ce qui s'inscrit dans les politiques des ARS, puisque les sorties d'hôpital sont durables et le taux de retour faible.

Mais surtout, « Famille-Gouvernante » a des impacts positifs directs sur les bénéficiaires, dont :

- Une progression dans leur autonomie quotidienne
- Un gain en estime de soi
- Une stabilisation et une amélioration de leur état de santé
- Une inclusion dans la cité, dans la vie du quartier, la création et la normalisation du lien social, notamment par la fréquentation des commerces de proximité
- La fin de l'isolement des personnes, en particulier de celles en situation de handicap psychique
- Des rapprochements avec les familles des résidents, après l'entrée dans le dispositif
- La récréation d'un cocon à travers la colocation est comparable à la structuration d'une vie familiale. Une solidarité se crée entre les résidents, des démarches d'entraides sont souvent observées.

### 3 - Classification de l'action par mot clé

- |                      |                  |
|----------------------|------------------|
| · Insertion          | · Isolement      |
| · Logement           | · Gouvernante    |
| · Autonomie          | · Famille        |
| · Hospitalisation    | · Résident       |
| · Handicap psychique | · Accompagnement |
| · Inclusion sociale  |                  |

### 4 - Objectifs de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.II.B de la convention type

UDAF ...

## 5 - Pertinence de l'action (l'objectif est-il cohérent avec les besoins des familles/réseau ?)

A compléter en fonction des besoins et du contexte local

*Quelles sont les motivations de votre UDAF ?*

*Dans quelles conditions et circonstances avez-vous identifié le besoin ?*

*Quelles sont les attentes des populations ou du territoire concernés par le projet d'action (en interne, par les usagers...) ?*

*Cette action s'inscrit-elle dans une ou des politiques publiques, si oui la ou lesquelles ?*

## 6 - Description détaillée

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.II.B de la convention type

## 7 - Partenaires

Associatifs :

Institutionnels :

Autres :

## 8 - Territoire concerné par l'action

Selon le projet de l'UDAF : soit l'ensemble du département, soit un territoire défini

## 9 - Public ciblé

A compléter selon le projet de l'UDAF

UDAF ...

## 10 - Calendrier prévisionnel

<i>Année de réalisation</i>	<i>Étapes de réalisation</i>
2016	.
2017	.
2018	.
2019	.
2020	.

## 11 - Éléments identifiés pour l'évaluation de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.II.B de la convention type qui présente un socle obligatoire d'indicateurs, qui peut être complété

## 12 - Moyens de l'action

Moyens humains (*bénévoles mobilisés, salariés (ETP et fonction)*) :

- .
- .
- .

Moyens financiers (*budget prévisionnel*) :

- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :
- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?
- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.
- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action

UDAF ...

### BUDGET GLOBAL DE L'ACTION

CHARGES	Montant en euros					PRODUITS	Montant en euros				
	2016	2017	2018	2019	2020		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges directes</b>						<b>Ressources directes</b>					
<b>60 – Achats</b>						<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>					
Prestations de services						<b>74 - Subventions d'exploitation</b>					
Achats matières et fournitures						Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)					
Autres fournitures						Part 1 du fonds spécial					
<b>61 - Services extérieurs</b>						Part 2 du fonds spécial					
Locations						Région(s) :					
Entretien et réparation						Département(s) :					
Assurance						Commune(s) :					
Documentation						Organismes sociaux (détailler) :					
<b>62 - Autres services extérieurs</b>						Fonds européens					
Rémunérations intermédiaires et honoraires						L'agence de services et de paiement (ex-Cnasea -emplois aidés)					
Publicité, publication						Autres établissements publics					
Déplacements, missions						Aides privées					
Services bancaires, autres						<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>					
<b>63 - Impôts et taxes</b>						Dont cotisations, dons manuels ou legs					
Impôts et taxes sur rémunération						<b>76 - Produits financiers</b>					
Autres impôts et taxes						<b>77 - produits exceptionnels</b>					
<b>64 - Charges de personnel</b>						<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>					
Rémunération des personnels											
Charges sociales											
Autres charges de personnel											
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>											
<b>66 - Charges financières</b>											
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>											
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>											
<b>Charges indirectes</b>											
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>											
<b>Frais financiers</b>											
<b>Autres</b>											
<b>TOTAL DES CHARGES</b>						<b>TOTAL DES PRODUITS</b>					
						<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>						<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>					
Secours en nature						Bénévolat					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations						Prestations en nature					
Personnel bénévole						Dons en nature					
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>					
<b>Part de la part 2 du fonds spécial dans le total des produits : (montant demandé/total) x 100.</b>							%	%	%	%	%

**Informations sur le remplissage du tableau :**

**74 - Subventions d'exploitation :** L'attention de l'UDAF est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

**Contributions volontaires :** Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ANNEXE I.IV.II.B

DESCRIPTIF TYPE DE L'ACTION « FAMILLE-GOUVERNANTE (FG) »

Niveau	Type d'actions	Objectifs poursuivis	Descriptif/détail de l'action /commentaires	Résultat(s) attendu(s)	Indicateur(s) de processus
UDAF	1/ Étudier la faisabilité du projet FG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les besoins et les attentes sur le territoire</li> <li>Étudier l'opportunité de mettre en œuvre le projet</li> <li>S'assurer des conditions de faisabilité locales</li> </ul>	<p>Mettre en place un groupe de pilotage administrateurs - salariés de l'UDAF, associant des "usagers"</p> <p>Mettre en place l'étude d'opportunité préalable au montage du projet identifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les orientations des politiques locales (départementales/régionales)</li> <li>Le public et ses besoins, selon les secteurs géographiques et populations concernées</li> <li>les dispositifs existants et l'offre sur le territoire</li> <li>L'identification des besoins de formation</li> <li>les secteurs géographiques appropriés</li> <li>le package indispensable pour les résidents (accessibilité au logement et aux soins, proximité des équipements et commerces, voisinage, ...)</li> <li>Les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers), les ressources identifiées et les conditions d'équilibre économiques</li> <li>La complémentarité entre l'action envisagée et ce qui existe sur le territoire, notamment la mise en œuvre par des associations familiales</li> <li>les partenaires locaux</li> <li>les modalités d'action adaptées</li> </ul> <p>A l'appui des différents schémas et grâce au guide de montage national, identifier les besoins du territoire, l'offre existante et les sources de financement, cette étude sera un outil d'aide à la décision pour le CA de l'UDAF, lui permettant d'identifier les enjeux stratégiques et opérationnels</p> <p>Participer au comité de développement UNAF-UDAF</p> <p>Identifier un cadre responsable "coordinateur famille-gouvernante"</p> <p>Constituer une instance de pilotage qui intègre des bénévoles</p>	<p>Vérification de l'opportunité et de la faisabilité du projet sur le territoire concerné, pour que l'UDAF prenne une décision en connaissance de cause</p>	<p>Nombre et types d'actions menées pour réaliser l'étude de faisabilité (Ex: réunions préparatoires, supports et actions de communication, comptes rendus de réunions...)</p>
	2/ Piloter le démarrage du dispositif FG sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'inclusion sociale selon une approche transversale</li> </ul>	<p>Mobilisation du réseau local d'associations (associations adhérentes ou au delà) pour répondre aux besoins du public (ex : inclusion sociale des résidents)</p> <p>Rencontrer les partenaires et les pouvoirs publics, exemples : bailleurs, DDCS, ARS, Conseil départemental, MDPH ...</p> <p>Formaliser des partenariats</p> <p>Faire le lien avec les commissions sectorielles de l'UDAF : habitat / cadre de vie, santé</p> <p>Élaborer un calendrier et un budget prévisionnel</p> <p>Élaborer un projet de service</p> <p>Répondre aux besoins de formation</p> <p>Élaborer le plan de communication à partir des éléments nationaux</p> <p>Chercher des co-financements</p> <p>Élaborer un outil de suivi de l'activité</p>	<p>Cohérence de la mise en œuvre du projet par rapport à l'étude de faisabilité et aux différents schémas</p> <p>Ouverture de logements familles</p> <p>Gouvernantes et suivi de leur installation</p> <p>Signature de conventions de partenariats</p> <p>Les financements trouvés permettent l'équilibre économique du service</p>	<p>Nombre et types d'actions menées pour déployer le dispositif FG (Ex : mise en place de l'instance de pilotage locale, nombre de séances de l'instance de pilotage, PV du Conseil d'administration de l'UDAF faisant état de l'avancement du projet et des démarches engagées...)</p>

Indicateur(s) de résultats	Indicateur(s) d'impact(s)	Méthodologie et données pour l'évaluation
<p>Rapport de l'étude de faisabilité contenant des préconisations sur la faisabilité de l'action</p> <p>Nombre d'appariements créés</p> <p>Nombre de résilients inclus dans le dispositif</p> <p>Nombre de gouvernantes embauchées</p>	<p>Dans la mesure où l'action est une étude de faisabilité, il n'y a pas d'indicateur d'impact identifié.</p> <p>Impacts sur le réseau local d'acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulsion d'une dynamique associative locale</li> <li>- Synergie des secteurs sanitaire, social et logement, autour d'un même projet</li> </ul> <p>Impacts sur les bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau "quantitatif" : critères à déterminer par le comité de pilotage (cf. action 1 UNAF)</li> <li>- Au niveau qualitatif : satisfaction des bénéficiaires</li> </ul>	<p>Etude de faisabilité : Il appartient à l'UDAF de créer son tableau de bord</p> <p>Tableau de bord pour le suivi de l'étude de faisabilité, détaillant les actions mises en place pour organiser l'étude et pour la réaliser</p> <p>L'UNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation</p>

UDAF ...

## Domaine 4 : Innovation et ingénierie sociale territoriale

### Annexe I.IV.III.A : Modèle de fiche action « Information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF) »

Personne(s) référente(s) :

- Salarié : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)
- Bénévole : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)

Période d'exécution de la  
convention  
Période d'exécution de l'action

du 01/01/2016 au  
31/12/2020  
du ..... au .....

#### 1 - Eligibilité de l'action

Afin de permettre la construction d'un réseau national, toutes les UDAF qui souhaitent s'engager dans un projet « Information et soutien aux tuteurs familiaux » sont invitées à :

1. inscrire dans la convention d'objectifs, tout **nouveau** projet qui répond à un besoin non pourvu, la part 2 n'ayant pas vocation à financer de manière pérenne un dispositif existant
2. participer au comité de pilotage national UNAF-UDAF
3. l'intituler « Information et soutien aux tuteurs familiaux »

#### 2 - Cadre national de l'action

Environ 800 000 adultes bénéficient d'une mesure de protection juridique en France. La moitié est prise en charge dans le cadre familial, la loi n°2007-308 du 5 mars 2007, réformant la protection juridique des majeurs, prévoyant que cette protection relève prioritairement des familles et subsidiairement de la collectivité publique. Pour faciliter son exercice, la loi permet aux tuteurs familiaux de bénéficier, à leur demande, d'une information et d'un soutien (article L 215-4 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et décret n° 2008-1507 du 31 décembre 2008).

Ce service a pour but d'informer et de soutenir des proches appelés à exercer ou exerçant des mesures de protection juridique en application de l'article 449 du Code civil.

UDAF ...

Animées par le militantisme familial de leurs bénévoles et le savoir-faire professionnel de leurs salariés, les UDAF souhaitent favoriser les solidarités inter et intra générationnelles, et s'investir dans ce domaine.

Elles ont l'expérience de la mise en oeuvre des mesures de protection, la connaissance des publics concernés et la préoccupation d'aider les familles.

C'est dans cet esprit que les UDAF mettent ce service à la disposition des familles.

### 3 - Classification de l'action par mot clé

- Accompagnement
- Soutien
- Information
- Tuteurs familiaux
- Mesures de protection juridique
- Mandat de protection future
- Habilitation familiale
- Vulnérabilité

### 4 - Objectifs de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.III.B de la convention type

### 5 - Pertinence de l'action (l'objectif est-il cohérent avec les besoins des familles/réseau ?)

A compléter en fonction des besoins et du contexte local

*Quelles sont les motivations de votre UDAF ?*

*Dans quelles conditions et circonstances avez-vous identifié le besoin ?*

*Quelles sont les attentes des populations ou du territoire concernés par le projet d'action (en interne, par les usagers...) ?*

*Cette action s'inscrit-elle dans une ou des politiques publiques, si oui la ou lesquelles ?*

### 6 - Description détaillée

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.III.B de la convention type

### 7 - Partenaires

Associatifs : autres associations MJPM...

UDAF ...

Institutionnels : DDCS, tribunaux, maisons de la justice et du droit...

Autres :

## 8 - Territoire concerné par l'action

Selon le projet de l'UDAF : soit l'ensemble du département, soit un territoire défini

## 9 - Public ciblé

Selon le projet de l'UDAF :

- Toute personne susceptible de solliciter une mesure pour elle-même ou pour un tiers
- Toute personne qui peut-être ou qui est désignée curatrice ou tutrice
- Tout professionnel ou bénévole en lien direct ou indirect avec des personnes protégées ou à protéger

## 10 - Calendrier prévisionnel

<i>Année de réalisation</i>	<i>Étapes de réalisation</i>
2016	· ·
2017	· ·
2018	· ·
2019	· ·
2020	· ·

## 11 - Éléments identifiés pour l'évaluation de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.III.B de la convention type qui présente un socle obligatoire d'indicateurs, qui peut être complété

UDAF ...

## 12 - Moyens de l'action

Moyens humains (*bénévoles mobilisés, salariés (ETP et fonction)*) :

- 
- 
- 
- 

Moyens financiers (*budget prévisionnel*) :

- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :
- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?
- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.
- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action

UDAF ...

### BUDGET GLOBAL DE L'ACTION

CHARGES	Montant en euros					PRODUITS	Montant en euros				
	2016	2017	2018	2019	2020		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges directes</b>						<b>Ressources directes</b>					
<b>60 – Achats</b>						<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>					
Prestations de services						<b>74 - Subventions d'exploitation</b>					
Achats matières et fournitures						Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)					
Autres fournitures						Part 1 du fonds spécial					
<b>61 - Services extérieurs</b>						Part 2 du fonds spécial					
Locations						Région(s) :					
Entretien et réparation						Département(s) :					
Assurance						Commune(s) :					
Documentation						Organismes sociaux (détailler) :					
<b>62 - Autres services extérieurs</b>						Fonds européens					
Rémunérations intermédiaires et honoraires						L'agence de services et de paiement (ex-Cnasea -emplois aidés)					
Publicité, publication						Autres établissements publics					
Déplacements, missions						Aides privées					
Services bancaires, autres						<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>					
<b>63 - Impôts et taxes</b>						Dont cotisations, dons manuels ou legs					
Impôts et taxes sur rémunération						<b>76 - Produits financiers</b>					
Autres impôts et taxes						<b>77 - produits exceptionnels</b>					
<b>64 - Charges de personnel</b>						<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>					
Rémunération des personnels											
Charges sociales											
Autres charges de personnel											
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>											
<b>66 - Charges financières</b>											
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>											
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>											
<b>Charges indirectes</b>											
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>											
<b>Frais financiers</b>											
<b>Autres</b>											
<b>TOTAL DES CHARGES</b>						<b>TOTAL DES PRODUITS</b>					
						<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>						<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>					
Secours en nature						Bénévolat					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations						Prestations en nature					
Personnel bénévole						Dons en nature					
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>					
<b>Part de la part 2 du fonds spécial dans le total des produits : (montant demandé/total) x 100.</b>							%	%	%	%	%

**Informations sur le remplissage du tableau :**

**74 - Subventions d'exploitation :** L'attention de l'UDAF est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

**Contributions volontaires :** Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ANNEXE I.IV.III.B

DESCRIPTIF TYPE DE L'ACTION « INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF) »

Niveau	Type d'actions	Objectifs poursuivis	Description/détail de l'action (commentaires)	Résultat(s) attendu(s)	Indicateur(s) de processus	Indicateur(s) de résultats	Indicateur(s) d'impact(s)	Méthodologie et données pour l'évaluation
UDAF	1/ Étudier la faisabilité du projet ISTF	<p>Identifier les besoins et les attentes sur le territoire</p> <p>Étudier l'opportunité de mettre en œuvre le projet</p> <p>S'assurer des conditions de faisabilité locales</p>	<p>Mettre en place l'étude d'opportunité préalable au montage du projet identifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les orientations des politiques locales</li> <li>- les besoins, selon les secteurs géographiques et populations concernées</li> <li>- Les besoins (humains, matériels et financiers), les ressources identifiées et les conditions d'équilibre économiques</li> </ul> <p>La complémentarité entre l'action envisagée et ce qui existe sur le territoire, notamment la mise en œuvre par des associations familiales</p> <p>les partenaires locaux</p> <p>les modalités d'action adaptées</p> <p>A l'appui des différents schémas et grâce au guide national, identifier les besoins du territoire, l'offre existante et les sources de financement. Cette étude sera un outil d'aide à la décision pour le CA de l'UDAF, lui permettant d'identifier les enjeux stratégiques et opérationnels</p> <p>Participer au comité de pilotage UMAF-UDAF</p> <p>S'assurer que l'on répond aux besoins identifiés dans le schéma régional MIPM</p>	<p>Vérification de l'opportunité et de la faisabilité du projet sur le territoire concerné, pour que l'UDAF prenne une décision en connaissance de cause</p>	<p>Nombre et types d'actions menées pour réaliser l'étude de faisabilité (Ex: réunions préparatoires, supports et actions de communication, comptes rendus de réunions...)</p>	<p>Rapport de l'étude de faisabilité contenant des préconisations sur la faisabilité de l'action</p>	<p>Dans la mesure où l'action est une étude de faisabilité, il n'y a pas d'indicateur d'impact identifié.</p>	<p>Tableau de bord pour le suivi de l'étude de faisabilité détaillant les actions mises en place pour organiser l'étude et pour la réaliser</p>
	2/ Démarrer l'ISTF	<p>Aider les familles en amont et pendant l'exercice d'une mesure de protection, au profit de la personne vulnérable</p> <p>Encourager l'exercice des mesures de protection par les familles</p>	<p>Formaliser le projet du service ISTF au sein de l'UDAF</p> <p>Obtenir des financements</p> <p>Elaborer un calendrier et un budget prévisionnel</p> <p>Solliciter l'inscription sur la liste du Procureur</p> <p>Recenser les partenaires et les pouvoirs publics, exemples : Juges greffiers, DDCS, Conseil départemental, autres associations ...</p> <p>Formaliser les partenariats</p> <p>Elaborer un outil de suivi de l'activité</p> <p>Elaborer un plan de communication</p> <p>Développer le travail en réseau UMAF-UMAF-UDAF</p> <p>Rendre compte à la commission ad hoc en charge du suivi des services à l'UDAF (comprenant bénévoles et salariés)</p>	<p>Cohérence de la mise en œuvre du projet par rapport à l'étude de faisabilité</p> <p>Mise en œuvre et suivi de sa bonne exécution</p> <p>Signature de conventions de partenariats</p> <p>Les financements trouvés permettent l'équilibre économique du service</p>	<p>Nombre et type d'actions menées pour déployer le dispositif ISTF (Ex : mise en place de l'instance de pilotage de l'activité de pilotage, PV du Conseil d'administration de l'UDAF, bilan état de l'avancement du projet et des démarches engagées...)</p>	<p>Nombre de permanences</p> <p>Nombre de personnes reçues collectives</p> <p>Nombre de réunions d'information</p> <p>Nombre d'ETP dédiés à cette activité</p>	<p>Impacts sur le réseau local :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulsion d'une dynamique associative locale</li> <li>- Synergie des secteurs SMS et judiciaires, autour d'un même projet</li> </ul> <p>Impacts sur les bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau "quantitatif" : L'UNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation</li> </ul>	<p>L'UNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation</p>
	3/ Sensibiliser les familles et sécuriser le Mandat de Protection Future (MPF)	<p>Informar les familles sur le MPF et les dispositifs alternatifs (ex : habilitation familiale...)</p> <p>Exercer éventuellement des MPF</p>	<p>Mettre en place un plan de communication</p> <p>Rencontrer et les partenaires. Exemples : notaires, associations, familles...</p> <p>Elaborer un outil de suivi de l'activité</p> <p>Rendre compte à la commission ad hoc en charge du suivi des services à l'UDAF (comprenant bénévoles et salariés)</p> <p>Mettre en place une procédure pour fixer les conditions de prise en charge des MPF par l'UDAF</p> <p>Fixer les conditions de financement de l'UDAF dans ce cadre</p>	<p>Cohérence de la mise en œuvre du projet par rapport à l'étude de faisabilité</p> <p>Mise en œuvre et suivi de sa bonne exécution</p>	<p>Nombre et type d'actions menées pour déployer le dispositif MPF (Ex : mise en place d'un comité de suivi / développement, nombre de séances de travail, PV du Conseil d'administration de l'UDAF, bilan état des conditions de mise en œuvre et de son état, avancement du projet et des démarches engagées...)</p>	<p>Nombre de personnes reçues dans le cadre de l'information</p> <p>Nombre de personnes reçues dans la perspective de la signature de MPF avec l'UDAF</p> <p>Nombre de mandats signés par l'UDAF</p> <p>Nombre de mandats mis en œuvre par l'UDAF</p>	<p>Impacts sur les bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau "quantitatif" : L'UNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation</li> </ul>	<p>L'UNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation</p>

UDAF ...

## Domaine 4 : Innovation et ingénierie sociale territoriale

### Annexe I.IV.IV.A : Modèle de fiche action « Information et soutien aux aidants familiaux (ISAF) »

Personne(s) référente(s) :

- Salarié : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)
- Bénévole : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)

Période d'exécution de la  
convention  
Période d'exécution de l'action

du 01/01/2016 au 31/12/2020
du ..... au .....

#### 1 - Eligibilité de l'action

Afin de permettre la construction d'un réseau national, toutes les UDAF qui souhaitent s'engager dans un projet d'aide aux aidants familiaux sur un territoire peuvent l'inscrire dans la convention d'objectifs. Dans ce cas, elles sont invitées à l'intituler « **Information et soutien aux aidants familiaux (ISAF)** ».

#### 2 - Cadre national de l'action

L'action s'inscrit au niveau national dans une véritable politique d'aide aux aidants. Elle a pour vocation d'informer et de soutenir les aidants familiaux quelle que soit leur situation :

- Mettre à disposition des familles du département un site internet de type « Paroles de familles » qui permet de s'adresser de la même façon à tout aidant familial quels que soient l'âge, la maladie ou le handicap du proche qu'il accompagne, grâce au gabarit proposé par l'UNAF aux UDAF. Cette démarche permet d'envisager une homogénéité des sites d'informations locaux et d'éviter des coûts de développement supplémentaires.
- Le soutien peut se réaliser à travers des groupes de paroles ou autres initiatives permettant aux familles concernées de ne pas rester isolées.

UDAF ...

### 3 - Classification de l'action par mot clé

- Aidants familiaux
- Site internet
- Ecoute
- Information
- Groupe de parole
- Espace de répit

### 4 - Objectifs de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.IV.B de la convention type

### 5 - Pertinence de l'action (l'objectif est-il cohérent avec les besoins des familles/réseau)

A compléter en fonction des besoins et du contexte local

*Quelles sont les motivations de votre UDAF ?*

*Dans quelles conditions et circonstances avez-vous identifié le besoin ?*

*Quelles sont les attentes des populations ou du territoire concernés par le projet d'action (en interne, par les usagers...) ?*

*Cette action s'inscrit-elle dans une ou des politiques publiques, si oui la ou lesquelles ?*

### 6 - Description détaillée

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.IV.B de la convention type

### 7 - Partenaires

Associatifs :

Institutionnels :

Autres :

### 8 - Territoire concerné par l'action

Selon le projet de l'UDAF : soit l'ensemble du département, soit un territoire défini

UDAF ...

## 9 - Public ciblé

- Aidants familiaux, leur famille ou leurs proches

A compléter selon le projet de l'UDAF

## 10 - Calendrier prévisionnel

Année de réalisation	Étapes de réalisation
2016	· ·
2017	· ·
2018	· ·
2019	· ·
2020	· ·

## 11 - Éléments identifiés pour l'évaluation de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.IV.B de la convention type qui présente un socle obligatoire d'indicateurs, qui peut être complété

## 12 - Moyens de l'action

Moyens humains (bénévoles mobilisés, salariés (ETP et fonction) :

- 
- 
- 
- 

Moyens financiers (budget prévisionnel) :

- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :
- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?

UDAF ...

- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ?  
Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.
- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action

UDAF ...

### BUDGET GLOBAL DE L'ACTION

CHARGES	Montant en euros					PRODUITS	Montant en euros				
	2016	2017	2018	2019	2020		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges directes</b>						<b>Ressources directes</b>					
<b>60 – Achats</b>						<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>					
Prestations de services						<b>74 - Subventions d'exploitation</b>					
Achats matières et fournitures						Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)					
Autres fournitures						Part 1 du fonds spécial					
<b>61 - Services extérieurs</b>						Part 2 du fonds spécial					
Locations						Région(s) :					
Entretien et réparation						Département(s) :					
Assurance						Commune(s) :					
Documentation						Organismes sociaux (détailler) :					
<b>62 - Autres services extérieurs</b>						Fonds européens					
Rémunérations intermédiaires et honoraires						L'agence de services et de paiement (ex-Cnasea -emplois aidés)					
Publicité, publication						Autres établissements publics					
Déplacements, missions						Aides privées					
Services bancaires, autres						<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>					
<b>63 - Impôts et taxes</b>						Dont cotisations, dons manuels ou legs					
Impôts et taxes sur rémunération						<b>76 - Produits financiers</b>					
Autres impôts et taxes						<b>77 - produits exceptionnels</b>					
<b>64 - Charges de personnel</b>						<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>					
Rémunération des personnels											
Charges sociales											
Autres charges de personnel											
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>											
<b>66 - Charges financières</b>											
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>											
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>											
<b>Charges indirectes</b>											
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>											
<b>Frais financiers</b>											
<b>Autres</b>											
<b>TOTAL DES CHARGES</b>						<b>TOTAL DES PRODUITS</b>					
						<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>						<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>					
Secours en nature						Bénévolat					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations						Prestations en nature					
Personnel bénévole						Dons en nature					
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>					
<b>Part de la part 2 du fonds spécial dans le total des produits : (montant demandé/total) x 100.</b>							%	%	%	%	%

**Informations sur le remplissage du tableau :**

**74 - Subventions d'exploitation :** L'attention de l'UDAF est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

**Contributions volontaires :** Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ANNEXE I.IV.IV.B

DESCRIPTIF TYPE DE L'ACTION « INFORMATION ET SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX (ISAF) »

Niveau	Type d'actions	Objectif(s) poursuivi(s)	Descriptif / détail de l'action / commentaires	Résultat(s) attendu(s)	Indicateur(s) de processus
UDAF	1/ Etudier la faisabilité du projet ISAF	<p>Identifier les besoins et les attentes sur le territoire</p> <p>Etudier l'opportunité de mettre en oeuvre le projet</p> <p>S'assurer des conditions de faisabilité locales</p>	<p>Identifier les besoins et les attentes des aidants familiaux</p> <p>Etudier l'opportunité de mettre en oeuvre toute action répondant aux besoins des familles, dont la création d'un site internet "Paroles de familles"</p> <p>Le déploiement de ces actions nécessite la mise en place d'une étude d'opportunité préalable identifiant a minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les orientations des politiques locales</li> <li>- Le public et ses besoins, selon les secteurs géographiques et populations concernés</li> <li>- Les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers), les ressources identifiées et les conditions d'équilibre économiques</li> <li>- l'offre existante en matière d'information (site d'informations générales, site d'informations locales, plateforme téléphonique, ...) et l'offre existante en matière d'aide aux aidants</li> <li>- La complémentarité entre l'action envisagée et ce qui existe sur le territoire, notamment la mise en oeuvre par des associations familiales</li> <li>- les partenaires locaux envisageables, l'implication du secteur associatif dans le département et notamment les associations familiales, les membres associées des Unions, les associations oeuvrant dans le domaine de l'aide aux aidants et les associations locales membres du CIAAF (collectif inter associatif des aidants familiaux) au niveau national</li> <li>- les modalités d'action adaptées</li> <li>- les conditions d'actualisation des données du site internet (pour "Paroles de familles")</li> <li>- les sources de financement</li> </ul>	<p>Vérification de l'opportunité et de la faisabilité du projet sur le territoire concerné, pour que l'UDAF prenne une décision en connaissance de cause</p>	<p>Nombre et type d'actions menées pour réaliser l'étude de faisabilité (ex : réunions préparatoires, CR de réunion)</p>
	2/ Déployer l'ISAF	<p>Informar les aidants familiaux sur leurs aides et leurs droits</p> <p>Développer l'intervention de l'UDAF sur cette thématique</p> <p>Développer des actions innovantes</p> <p>Faciliter le lancement d'une politique en faveur des aidants dans les départements</p> <p>Développer des partenariats locaux type CIAAF locaux</p>	<p>Mettre en place des actions de type groupe de parole et autres en direction des aidants familiaux</p> <p>Développer la communication autour de ces actions auprès des familles et des partenaires</p> <p>Mettre en place un site d'information de type "Paroles de familles"</p> <p>Développer le contenu du site en lien avec les problématiques locales + répertoire/carnet d'adresses</p> <p>Contribuer à l'élaboration d'un contenu commun à l'échelle nationale</p> <p>Choisir de mettre en place ou non une permanence téléphonique</p>	<p>Coherence de la mise en oeuvre du projet par rapport à l'étude de faisabilité</p> <p>Un service de qualité et de proximité rendu aux aidants familiaux, reconnu sur le territoire</p> <p>Rendre l'information plus accessible en tout lieu et à tout moment</p>	<p>Nombre et type d'actions menés pour développer le service et ses outils, dont le site éventuellement</p>

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ  
MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

Indicateur(s) de résultats	Indicateurs d'impacts	Méthodologie et données pour l'évaluation
<p>Rapport de l'étude de faisabilité contenant des précisions sur la faisabilité de l'action</p>	<p>Pas d'indicateur d'impact identifié</p>	<p>Tableau de bord pour le suivi de l'étude de faisabilité détaillant les actions mises en place pour organiser l'étude et pour la réaliser</p>
<p>Nombre d'aïdants reçus, d'appels téléphoniques, entretiens,                      Nombre de groupes de parole, de participants, de réunions                      Pour le site internet :                      - Mise en œuvre du site d'informations                      - Nombre de visiteurs uniques                      - Nombre d'informations locales mises en ligne                      - Temps de permanences téléphoniques et nombre d'appels réels traités (si plate-forme téléphonique)</p>	<p>Impacts sur les bénéficiaires :                      Au niveau "quantitatif" : critères à déterminer au niveau national                      Au niveau qualitatif : satisfaction des bénéficiaires</p>	<p>LUNAF fournira les outils nécessaires à l'évaluation permettant une consolidation</p>

UDAF ...

**Domaine 4 : Innovation et ingénierie sociale  
territoriale**

**Annexe I.IV.V.A : Modèle de fiche action « autres  
actions »**

Personne(s) référente(s) :

- Salarié : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)
- Bénévole : Nom, qualité, coordonnées (tél et mail)

Période d'exécution de la  
convention  
Période d'exécution de l'action

du 01/01/2016 au  
31/12/2020  
du ..... au .....

### 1 - Eligibilité de l'action

L'action conventionnelle relève du domaine 4 mentionné à l'annexe 0 sans être définie par les annexes I.I.I à I.IV.IV.

### 2 - Classification de l'action par mot clé

A compléter par l'UDAF

### 3 - Objectifs de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.V.B de la convention type

### 4 - Pertinence de l'action (l'objectif est-il cohérent avec les besoins des familles/réseau)

A compléter en fonction des besoins et du contexte local

*Quelles sont les motivations de votre UDAF ?*

UDAF ...

*Dans quelles conditions et circonstances avez-vous identifié le besoin ?*

*Quelles sont les attentes des populations ou du territoire concernés par le projet d'action (en interne, par les usagers...) ?*

*Cette action s'inscrit-elle dans une ou des politiques publiques, si oui la ou lesquelles ?*

## 5 - Description détaillée

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.V.B de la convention type

## 6 - Partenaires

Associatifs :

Institutionnels :

Autres :

## 7 - Territoire concerné par l'action

Selon le projet de l'UDAF : soit l'ensemble du département, soit un territoire défini

## 8 - Public ciblé

A compléter selon le projet de l'UDAF

UDAF ...

## 9 - Calendrier prévisionnel

<i>Année de réalisation</i>	<i>Étapes de réalisation</i>
2016	· ·
2017	· ·
2018	· ·
2019	· ·
2020	· ·

## 10 - Éléments identifiés pour l'évaluation de l'action

A compléter à l'appui de l'annexe I.IV.V.B de la convention type

## 11 - Moyens de l'action

Moyens humains (bénévoles mobilisés, salariés (ETP et fonction) :

- 
- 
- 
- 

Moyens financiers (budget prévisionnel) :

- Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :
- Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?
- Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.
- Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action

UDAF ...

### BUDGET GLOBAL DE L'ACTION

CHARGES	Montant en euros					PRODUITS	Montant en euros				
	2016	2017	2018	2019	2020		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges directes</b>						<b>Ressources directes</b>					
<b>60 – Achats</b>						<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>					
Prestations de services						<b>74 - Subventions d'exploitation</b>					
Achats matières et fournitures						Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)					
Autres fournitures						Part 1 du fonds spécial					
<b>61 - Services extérieurs</b>						Part 2 du fonds spécial					
Locations						Région(s) :					
Entretien et réparation						Département(s) :					
Assurance						Commune(s) :					
Documentation						Organismes sociaux (détailler) :					
<b>62 - Autres services extérieurs</b>						Fonds européens					
Rémunérations intermédiaires et honoraires						L'agence de services et de paiement (ex-Cnasea -emplois aidés)					
Publicité, publication						Autres établissements publics					
Déplacements, missions						Aides privées					
Services bancaires, autres						<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>					
<b>63 - Impôts et taxes</b>						Dont cotisations, dons manuels ou legs					
Impôts et taxes sur rémunération						<b>76 - Produits financiers</b>					
Autres impôts et taxes						<b>77 - produits exceptionnels</b>					
<b>64 - Charges de personnel</b>						<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>					
Rémunération des personnels											
Charges sociales											
Autres charges de personnel											
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>											
<b>66 - Charges financières</b>											
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>											
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>											
<b>Charges indirectes</b>											
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>											
<b>Frais financiers</b>											
<b>Autres</b>											
<b>TOTAL DES CHARGES</b>						<b>TOTAL DES PRODUITS</b>					
						<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>						<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>					
Secours en nature						Bénévolat					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations						Prestations en nature					
Personnel bénévole						Dons en nature					
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>					
<b>Part de la part 2 du fonds spécial dans le total des produits : (montant demandé/total) x 100.</b>							%	%	%	%	%

**Informations sur le remplissage du tableau :**

**74 - Subventions d'exploitation :** L'attention de l'UDAF est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

**Contributions volontaires :** Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

ANNEXE I.IV.V.B

DESCRIPTIF TYPE DE L'ACTION « »

Niveau	Type d'actions	Objectif(s) poursuivie(s)	Descriptif / détail de l'action / commentaires
	1/		
UDAF	2/		

Résultat(s) attendu(s)	Indicateur(s) de processus	Indicateur(s) de résultats	Indicateurs d'impacts	Méthodologie et données pour l'évaluation

UDAF ...

## Annexe II. : Budget prévisionnel total des actions et récapitulatif des budgets prévisionnels et ETP affectés par action

### 1 - BUDGET PREVISIONNEL TOTAL ALLOUE A L'UDAF – 2016-2020

CHARGES	Montant en euros					PRODUITS	Montant en euros				
	2016	2017	2018	2019	2020		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges directes</b>						<b>Ressources directes</b>					
<b>60 – Achats</b>						<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>					
Prestations de services						<b>74 - Subventions d'exploitation</b>					
Achats matières et fournitures						Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)					
Autres fournitures						Part 1 du fonds spécial					
<b>61 - Services extérieurs</b>						Part 2 du fonds spécial					
Locations						Région(s) :					
Entretien et réparation						Département(s) :					
Assurance						Commune(s) :					
Documentation						Organismes sociaux (détailler) :					
<b>62 - Autres services extérieurs</b>						Fonds européens					
Rémunérations intermédiaires et honoraires						L'agence de services et de paiement (ex-Cnasea -emplois aidés)					
Publicité, publication						Autres établissements publics					
Déplacements, missions						Aides privées					
Services bancaires, autres						<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>					
<b>63 - Impôts et taxes</b>						Dont cotisations, dons manuels ou legs					
Impôts et taxes sur rémunération						<b>76 - Produits financiers</b>					
Autres impôts et taxes						<b>77 - produits exceptionnels</b>					
<b>64 - Charges de personnel</b>						<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>					
Rémunération des personnels											
Charges sociales											
Autres charges de personnel											
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>											
<b>66 - Charges financières</b>											
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>											
<b>68 - Dotation aux amortissements</b>											
<b>Charges indirectes</b>											
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>											
<b>Frais financiers</b>											
<b>Autres</b>											
<b>TOTAL DES CHARGES</b>						<b>TOTAL DES PRODUITS</b>					
						<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>						<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>					
Secours en nature						Bénévolat					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations						Prestations en nature					
Personnel bénévole						Dons en nature					
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>					
Part de la part 2 du fonds spécial dans le total des produits : (montant demandé/total) x 100.							%	%	%	%	%

UDAF ...

**Informations sur le remplissage du tableau :**

**74 - Subventions d'exploitation :** L'attention de l'UDAF est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

**Contributions volontaires :** Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

## 2 - BUDGET PREVISIONNEL ET ETP AFFECTES PAR ACTION

	2016			2017			2018			2019			2020		
	ETP	Budget		ETP	Budget		ETP	Budget		ETP	Budget		ETP	Budget	
		Montant en €	% sur total part 2		Montant en €	% sur total part 2		Montant en €	% sur total part 2		Montant en €	% sur total part 2		Montant en €	% sur total part 2
<b>Domaine 1 :</b> Accompagnement des parents - -			%			%			%						%
<b>Domaine 2 :</b> Parrainage de proximité			%			%			%						%
<b>Domaine 3 :</b> Lire et Faire Lire			%			%			%						%
<b>Domaine 4 :</b> Innovation - -			%			%			%						%
<b>TOTAL Financé Part 2 Fonds spécial (A)</b>			100%			100%			100%						100%
Financé Part 1 Fonds spécial (B) Cofinancé (C)															
<b>TOTAL (A+B+C)</b>															